

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 113 (1977)

Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

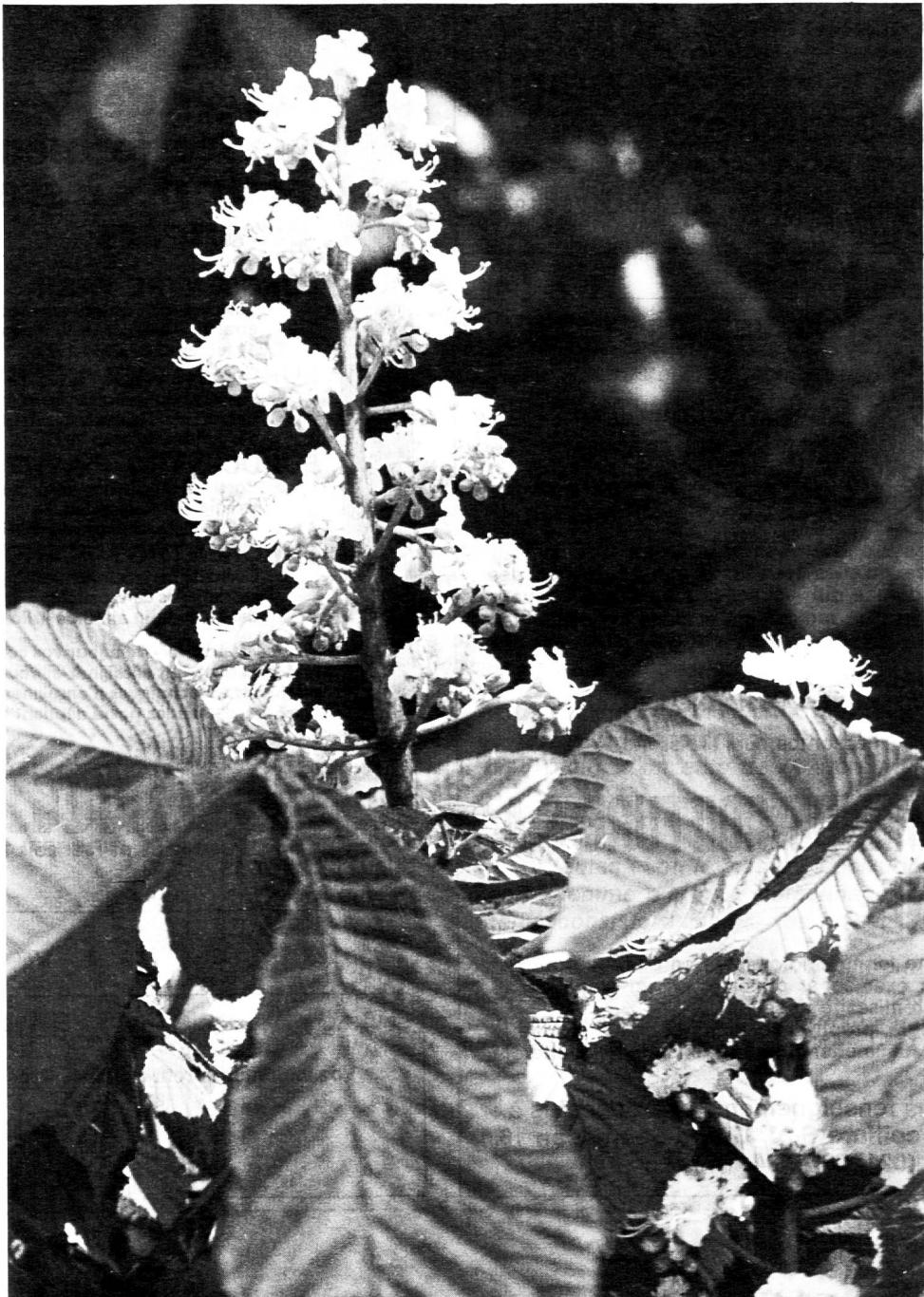
éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

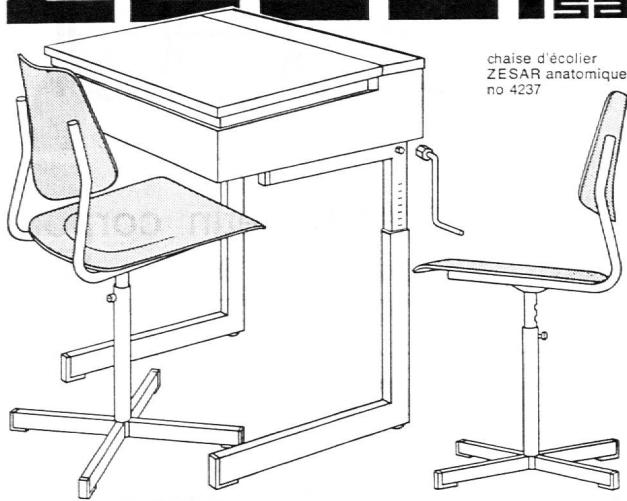
1172

Dans ce numéro : XXI^e Congrès SPV



André Erbeau

ZESAR



chaise d'écolier
ZESAR anatomique
no 4237

Le spécialiste
du
mobilier scolaire



ZESAR SA 2501 Biel, case postale 25, tél. (032) 25 25 94

JEUNES GENS, JEUNES FILLES



C'est parce qu'elles répondent aux nécessités des temps modernes qui incitent la jeunesse à acquérir un métier le plus rapidement et dans les meilleures conditions possibles, que les

**ÉCOLES PRIVÉES
DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

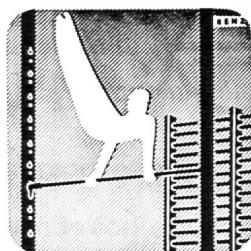
connaissent un essor toujours croissant.

L'ACADEMIE DE COIFFURE S.A. LAUSANNE

garantit une formation complète en coiffure pour dames, avec examen et diplôme, en un stage de 18 mois (apprentissage accéléré).

Cosmétologie, prophylaxie, soins et esthétique de la chevelure, un métier plein de charme et d'intérêt !

Demandez tous renseignements et prospectus à :
**Académie de coiffure S.A., Grand-Saint-Jean 16,
Lausanne, tél. (021) 23 12 84.**

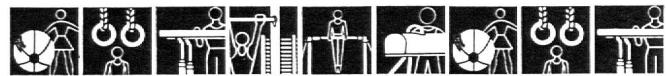


Alder & Eisenhut AG

8700 Küsnacht ZH ☎ 01 90 09 05
9642 Ebnat-Kappel SG ☎ 074 3 24 24

Vente directe aux écoles, sociétés, autorités et particuliers.

Fournisseur de tous les engins de compétition et tapis pour les championnats d'Europe de gymnastique artistique 1975 à Berne.



Stages de perfectionnement pour professeurs étrangers

EUROCENTRE PARIS

Stages de perfectionnement pour professeurs étrangers enseignant le français
11 juillet - 30 juillet 1977

EUROZENTRUM KÖLN

Weiterbildungskurse für fremdsprachige Lehrer, die Deutsch unterrichten
11. Juli bis 30. Juli 1977

EUROCENTRO FIRENZE

Corsi di aggiornamento per insegnanti stranieri di lingua italiana
dal 18 luglio al 6 agosto 1977

EUROCENTRO MADRID

Curso de perfeccionamiento para profesores extranjeros de español
del 11 de julio al 30 de julio 1977

Si vous désirez mettre à jour vos connaissances de la langue que vous enseignez et vous initier aux méthodes et techniques d'enseignement les plus récentes, demandez notre dépliant spécial.

Fondation suisse

EUROCENTRES

1003 Lausanne · Passage Saint-François 12E
Tél. 021 / 22 47 45

E

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

Sommaire

ÉDITORIAL

Energie nucléaire 295

COMITÉ CENTRAL

Une discussion contestée 296
Lettre ouverte au CC SPR 297

VAUD

Assemblée des délégués 298
XXI^e Congrès 299
Liberté de domicile 314

GENÈVE

Partis politiques 315
Assemblée générale 315
Formation continue 316
J'apprends l'espéranto 317

NEUCHÂTEL

Commission pédagogique 318
Le syndicat 318

JURA

L'école jurassienne à l'honneur 323
Fonds Mimosa 324
J'ai retenu de mes lectures... 324
Le système 324
Erratum 324
Au centre de perfectionnement 325

FRIBOURG

Que de changements 326

VALAIS

Quelques chiffres 327

DIVERS

Cinéma 327

éditeur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :
Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9,
1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Energie nucléaire : décision contestée

Je vous invite à vous arrêter quelques instants sur la caricature de la quatrième page de ce numéro et à prendre connaissance de la lettre ouverte adressée au Comité central SPR en page 5.

De quoi s'agit-il ?

Un des rôles du rédacteur des numéros corporatifs consistant à présenter, voire à expliciter auprès des membres les décisions prises par le Comité central, je vais donc tenter de résumer la situation et cela d'autant plus sereinement que je ne suis pas à l'origine de la décision aujourd'hui contestée comme l'on prétendu certains collègues mal informés.

Depuis plusieurs années, nos colonnes se sont ouvertes tour à tour ou simultanément aux opposants et aux partisans des centrales nucléaires. Ce fut d'abord le fait des collègues genevois que la proximité géographique du projet de Verbois rendait particulièrement sensibles. Puis quelques enseignants vaudois se sont joints à eux. A l'occasion, nous avons laissé la parole aux partisans, en général des personnalités responsables d'entreprises favorables à la construction de centrales, et cela par simple souci d'ouverture. Malgré ce fait, une certaine presse n'a pas manqué de considérer que l'*« Educateur »* avait inconditionnellement passé dans le camp des opposants...

Plus récemment, on notait une recrudescence de ces demandes de parution, non plus dans certaines rubriques cantonales du Bulletin mais dans les numéros à caractère pédagogique.

Considérant ces faits, l'exécutif SPR, réuni les 11 et 12 mars en terre valaisanne, prenait les décisions suivantes :

- rédaction d'un numéro spécial (pédagogique) consacré exclusivement à ces problèmes (en 1978) ;
- parution du dernier article en attente (numéro pédagogique) puis temps d'arrêt consacré précisément à la mise au point de ce numéro spécial ;
- réouverture immédiate des colonnes de notre journal si un événement survenait dans ce domaine.

J'ajouterais que cette décision ne me paraît pas relever de la censure ni de mesures prises à l'encontre des auteurs des articles en question. Il s'agit bien plutôt d'un acte de gestion.

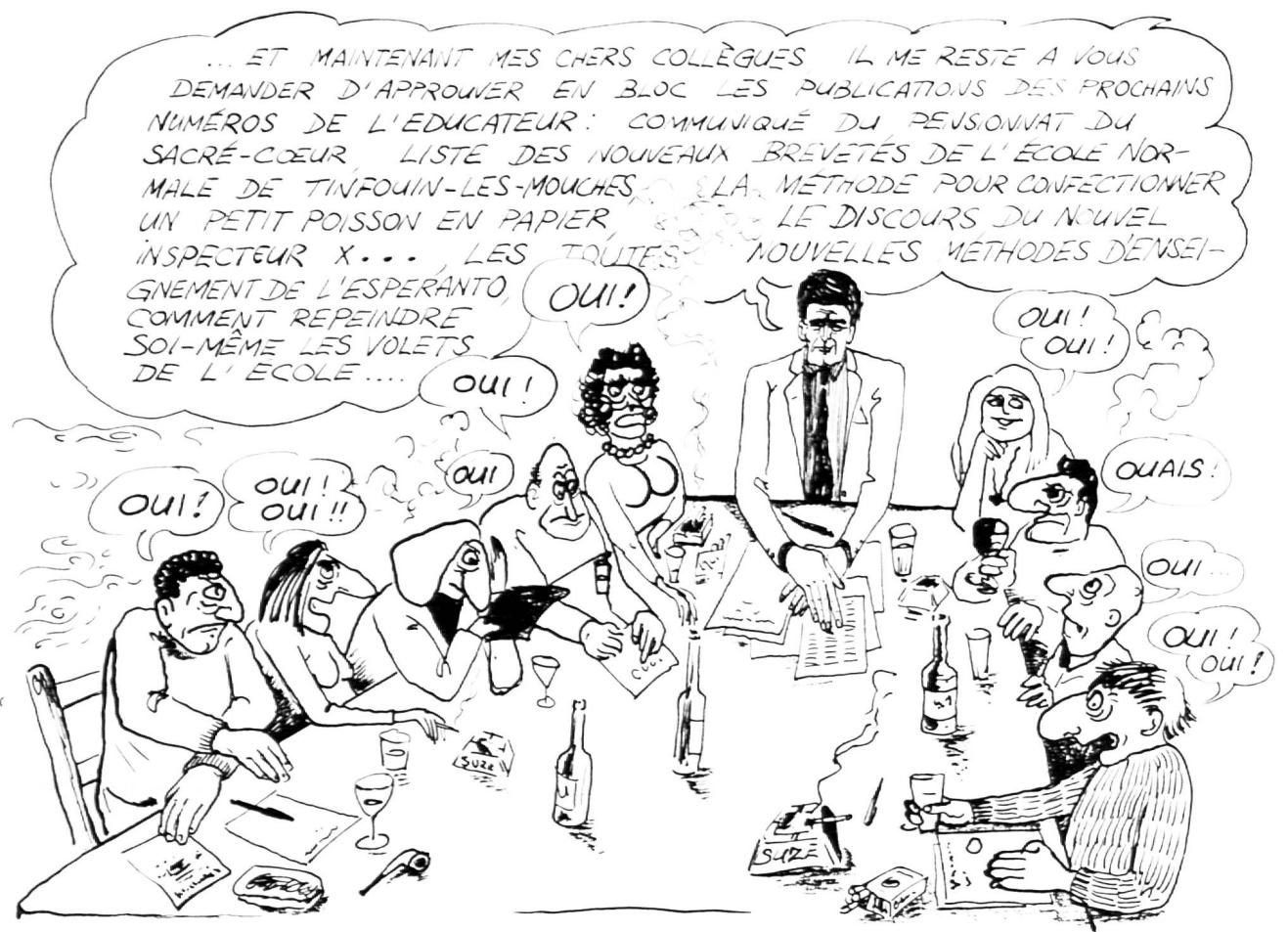
Aussi, c'est dans cet esprit et sans aucune hésitation que le bulletin publie les deux réactions à cette décision en espérant que l'on renoncera une fois pour toutes et en la matière à considérer les rédacteurs de l'*« Educateur »* comme d'affreux personnages réactionnaires dont le plaisir suprême consiste à manier les ciseaux.

A mon sens, ces quelques manifestations démontrent que le débat est loin d'être clos. Peut-être aurons-nous un jour la possibilité de prendre une position romande sur le fond du problème. Je le souhaite pour plusieurs raisons et notamment celle de la clarté.

F. Bourquin.

Comité central

Une décision contestée¹



¹ Voir à ce propos l'éditorial.

Lockle, Mars 77.

Lettre ouverte au Comité central de la SPR, le 24 mars 1977

Monsieur le Président et chers collègues,

Je viens d'apprendre votre décision de « METTRE UN FREIN » aux articles à paraître dans l'« Educateur » au sujet de l'utilisation de l'énergie nucléaire. Vous avez décidé, pour le moment, de n'imprimer que des articles qui feraient suite à un événement important (début des travaux à Verbois, par exemple). Vous avez encore envisagé la parution, pour l'année prochaine (début 1978), d'un numéro spécial traitant du sujet controversé.

Cette décision m'atteint puisque j'ai écrit plusieurs articles sur ce thème ; ils ont paru l'an dernier et je compte en proposer d'autres même si aucun événement important ne survient. J'ai également animé, voici deux ans, un groupe SPG chargé d'étudier les problèmes posés par l'utilisation de cette nouvelle forme d'énergie. Son travail a fait l'objet d'un débat dans le cadre de notre association et a été mis en valeur par sa publication dans notre hebdomadaire. Je considère votre décision comme une atteinte à ma liberté et à celle de mes collègues. J'estime encore qu'elle est contraire aux intérêts de la SPR ; par surcroît, elle ne respecte pas le règlement de son journal accepté à l'AD du 31 mai 1975 à Fribourg et qui prévoit à l'art. 5 : « ... le correspondant à la rubrique cantonale ou le rédacteur peut différer ou refuser la publication d'un article qu'il jugerait contraire aux intérêts du corps enseignant ou de l'association intéressée ou de la SPR. L'autorité de recours est le comité de la société affiliée, respectivement le CC de la SPR. » Art. 6 : « Une tribune libre est à disposition des membres de la SPR qui assument et signent leurs articles. » Je constate donc que votre décision porte non pas sur un article ou une partie d'article mais sur un thème général. Je constate également que le CC a été prévu comme autorité de recours. Je ne m'étendrai pas sur le sens que vous donnez à l'article 6.

Il serait regrettable que l'« Educateur » devienne une publication où ses rédacteurs aidés du Comité central corrigeraient son impact ; soit en décidant d'interdire pour un temps certains sujets, soit peut-être en ouvrant largement nos colonnes à des gens extérieurs à la SPR. Le dialogue doit s'instaurer parmi nos membres. A vous, Messieurs les rédacteurs, à vous, collègues du Comité cen-

tral, de prendre la plume ou de trouver dans nos rangs les personnes qui veulent répondre favorablement à l'utilisation de l'énergie nucléaire si cela vous paraît nécessaire pour diverses raisons.

Quant aux sollicitations extérieures qui vous sont parvenues (EOS (Energie Ouest Suisse ; groupe contre la construction de Kaiseraugst...)), elles montrent que, par le sujet traité, notre hebdomadaire a pris de l'importance et qu'il est lu. A mon sens, il conviendrait de leur donner suite, mais d'une manière succincte. Nous n'avons pas en effet à partager nos pages avec des puissances financières (EOS, par exemple) qui disposent déjà, sans compter, de grands moyens pour répandre leur information et leur propagande : quotidiens, affiches, TV...

Si vous persistez dans votre intention de préparer un « Educateur » complet sur le thème nucléaire, je me permets d'espérer qu'il sera l'œuvre d'enseignants choisis démocratiquement.

Votre décision me paraît particulièrement grave aussi parce qu'elle s'applique unilatéralement à tous les auteurs possibles qui voudraient traiter de l'énergie nucléaire et je ne vous cache pas ma déception en constatant le peu de cas que vous faites ainsi d'enseignants qui prennent le temps d'étudier et d'écrire, ils ne sont déjà pas si nombreux.

Il me paraît important de redire à quel point les problèmes posés par l'utilisation de cette énergie nous concernent, nous enseignants, au premier chef. A un

tournant possible de notre civilisation, nous avons un rôle à jouer. Rappelez-vous les paroles de René Maheu, directeur général de l'UNESCO, citées au tout début de notre rapport « Education permanente des enseignants », p. 21 : « ... Nous sommes engagés dans une course dramatique entre l'éducation et la catastrophe. »

Pour tenter d'éviter que les « Seveso » et les « Minamata » ne se produisent dans notre sphère d'influence, il faudra apprendre à penser et à agir différemment. Aujourd'hui, laissez-nous, je vous en prie, la possibilité de travailler et de nous exprimer pour qu'un jour les enseignants soient plus nombreux à prendre le taureau par les cornes... Bientôt peut-être, il n'est pas du tout vain de l'espérer, au niveau de la classe, les maîtres et les maîtresses se rendront compte qu'ils détiennent eux, plus que d'autres, des moyens capables à la longue d'infléchir la courbe de l'évolution de notre société et de redéfinir le sens du progrès. Ce jour-là, les plans d'études, les programmes et les soucis scolaires actuels occuperont alors une autre place dans l'école. Nous serons alors devenus des gens plus responsables et plus respectés. Ne coupez pas l'herbe sous les pieds de ceux qui restent persuadés que le rôle des enseignants n'est pas limité !

Veuillez croire, Monsieur le président et chers collègues, à l'assurance de mes sentiments respectueux.

Denis Perrenoud.

Nomination à l'IRDP

L'actuel directeur de l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogiques, M. Samuel Roller, prendra sa retraite au 1^{er} septembre prochain.

La Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin, siégeant à Berne le 24 mars dernier, a désigné son successeur en la personne de M. Jacques-André Tschoumy.

M. Tschoumy est âgé de 46 ans. Licencié es sciences de l'éducation de l'Université de Genève. Après avoir dirigé pendant six ans l'Office d'orientation scolaire et professionnelle du Jura Nord, il occupe depuis 1966 le poste de directeur de l'Ecole normale de Delémont.

Voir à ce propos la chronique jurassienne

Assemblée ordinaire de printemps des délégués de la SPV – Convocation

Mercredi 20 avril 1977, 14 h. 15, Hôtel de la Navigation, Ouchy-Lausanne

Ordre du jour

1. Appel.
 2. Procès-verbal.
 3. Election du bureau *.
 4. Liste des nouveaux membres honoraires.
 5. Communications et propositions du Comité cantonal.
 6. Election d'un vérificateur des comptes et d'un suppléant.
 7. Vérification des candidatures au Comité cantonal.
 8. Validation des statuts de l'Association cantonale des maîtresses d'économie familiale.
 9. Discussion et adoption des rapports de diverses commissions et délégations.
 10. Révision des statuts de la SPR afin de permettre l'élection d'un président permanent (préavis à l'intention du Congrès cantonal).
 11. Orientation nouvelle de la SPR : syndicalisation ou non (préavis à l'intention du Congrès cantonal).
 12. Discussion du rapport d'activité du CC.
 13. Propositions et vœux des sections.
 14. Propositions individuelles.
- * Le bureau nouvellement élu entrera en fonction le 1^{er} mai 1977.

Délégués des sections

Sections	Effectif	Nombre de délégués
AIGLE	154	3
AUBONNE	50	1
COSSONAY	89	2
ÉCHALLENS	83	2
GRANDSON	40	1
LAUSANNE	922	18
LA VALLÉE	44	1
LAVAUX	90	2
MORGES	257	5
MOUDON	73	1
NYON	174	3
ORBE	113	2
ORON	39	1
PAYERNE/		
AVENCHES	106	2
PAYS-D'ENHAUT	30	1
ROLLE	49	1
STE-CROIX	30	1
VEVEY	313	6
YVERDON	170	3

Composition de l'assemblée

(du 1^{er} mars 1977 au 28 février 1978)

- Délégués des sections régionales : 56 membres (voix délibératives).
 - Représentants des associations professionnelles : 11 membres (voix délibératives).
 - Membres du Comité cantonal et secrétaire général : 8 membres (voix consultatives).
 - Membres du bureau du congrès : 5 membres (voix consultatives).
- Soit au total 80 membres (67 voix délibératives et 13 voix consultatives).
- Lausanne, le 1^{er} mars 1977.

Secrétariat général SPV.

Cotisations 1977

Suivant décision du Congrès 1976, elles s'élèvent à :

Membres actifs

y compris cotisation de la section : **Fr. 124.—**

Les membres actifs de la section de Sainte-Croix, qui encaisse elle-même ses cotisations locales, ne paient cependant que : **Fr. 119.—**

Membres associés

y compris cotisation de la section : **Fr. 26.—**

Les membres associés de la section de Sainte-Croix, qui perçoit elle-même ses cotisations locales, ne paient toutefois que : **Fr. 21.—**

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1977 au **CCP 10 - 2226**.

Le bulletin de versement encarté dans un précédent numéro de l'*« Educateur »* vous y aidera ; il constituera ensuite votre carte de membre : gardez-le donc soigneusement.

S'il s'est égaré, c'est volontiers que le secrétariat général vous enverra un autre pour vous faciliter le paiement.

ATTENTION

LORS DU CONGRÈS DU 21 MAI 1977, EN CAS DE VOTATION OU D'ÉLECTION AU BULLETIN SECRÈT, SEULE LA CARTE DE MEMBRE 1977 SERA VALABLE.

Secrétariat général SPV.

Elections au Comité cantonal

Ainsi que les présidents des sections en ont été informés et que l'*« Educateur »* l'a plusieurs fois rappelé, des places seront à repourvoir au congrès de ce printemps. Les membres du CC et le secrétaire général sont à disposition pour donner aux personnes intéressées ou présentes tous renseignements utiles.

Pour le reste, rappelons les **statuts SPV** :

Art. 47

« Seules peuvent être prises en considération par le Congrès cantonal les candidatures :

1. présentées par les assemblées de sections régionales et parvenues au secrétariat général quatre semaines au moins avant l'assemblée ordinaire du Congrès cantonal ;

2. vérifiées par l'assemblée des délégués. »

L'assemblée des délégués appelée à valider les candidatures se tiendra le mercredi 20 avril 1977, c'est donc lundi 18 avril 1977 qu'échoit le délai pour la réception des candidatures. Souhaitons qu'il y ait au moins autant de propositions à examiner que de places à repourvoir.

Adresse du secrétariat général SPV :
Allinges 2, 1006 Lausanne.

Propositions individuelles et des sections au Congrès

Le Comité cantonal rappelle à tous les membres de la SPV la teneur de l'article 35, chiffres 1, 2 et 3 des statuts de la Société pédagogique vaudoise :

Art. 35

1. Les propositions doivent parvenir au secrétariat général quatre semaines au moins avant l'assemblée ordinaire de printemps. Elles sont publiées au moins huit jours avant celle-ci dans le *« Bulletin corporatif »*.

2. Les propositions peuvent émaner d'un ou de plusieurs membres de la société, d'une assemblée de section régionale, d'une assemblée d'association professionnelle, du CC ou de l'assemblée des délégués.

3. Seules sont prises en considération les propositions déposées dans le délai prescrit à l'art. 35, chiffre 1.

Adresse du secrétariat général SPV :
Allinges 2, 1006 Lausanne.

REMARQUES

- Les inscriptions au repas du congrès et son montant seront récoltés en cours d'assemblée.

- N'oubliez pas votre *« Educateur »* N° 14, ainsi que le procès-verbal à adopter.

Le Comité cantonal.

XXI^e Congrès de la Société pédagogique vaudoise

Samedi 21 mai 1977, 8 h. 30, Palais de Beaulieu, Lausanne

Ordre du jour

I. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FONDS DE PRÉVOYANCE DE LA SPV

1. Procès-verbal.
2. Rapport du Conseil d'administration.
3. Comptes ; rapport des vérificateurs.
4. Budget et cotisation.
5. Election de 5 membres du Conseil d'administration.
6. Propositions individuelles et des sections.
7. Election statutaire du bureau de l'assemblée.

II. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

1. Procès-verbal.
2. Distribution des diplômes aux membres honoraires.
3. Comptes ; rapport des vérificateurs.
4. Budget et cotisation.
5. Informations sur les décisions prises par l'assemblée des délégués.
6. Discussion et adoption du rapport d'activité du Comité cantonal.
7. Révision des statuts de la SPR afin de permettre l'élection d'un président permanent.
8. Orientation nouvelle de la SPR (syndicalisation ou non).
9. Election de 5 membres du Comité cantonal.
10. Propositions individuelles et des sections.
11. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
12. Divers.

III. IMPORTANT

- **Quel que soit le nombre des présents, l'assemblée générale du Fonds de prévoyance débutera cette année à l'heure annoncée.**
- En cas de votation ou d'élection au bulletin secret, seule la **carte de membre 1977 sera valable**.
- Le Congrès 1974 a réglementé le **droit de parole** en adoptant les dispositions suivantes : 20 minutes par objet et par personne, 10 minutes au plus par intervention.

Comité cantonal.

Congé pour le Congrès

Extrait de la lettre du 21 janvier 1977 de M. Ed. Basset, chef de service et directeur de l'enseignement primaire.

« C'est bien volontiers que nous accordons un préavis favorable aux demandes de congé qui, nous vous le rappelons, sont à présenter aux autorités scolaires locales.

» En vous souhaitant plein succès pour cette journée... »

N'OUBLIEZ DONC PAS DE PRÉSENTER VOTRE DEMANDE DE CONGÉ A QUI DE DROIT ASSEZ TÔT.

Secrétariat général SPV.

Rapport d'activité du Comité cantonal 1976-1977

Avant-propos

Cette dernière année a vu le plafonnement des crédits consacrés à l'enseignement en général, plus particulièrement au secteur primaire. À cette difficulté nouvelle s'est, hélas, ajoutée une critique plus fréquente et plus acerbe de l'enseignant et de ses soi-disant « privilégiés ». Faut-il donc s'étonner d'une certaine amertume générale dont la persistance ne saurait manquer d'engendrer de vives réactions ? Le corps enseignant, comme tout corps solide, n'est en effet pas compressible sans danger.

Afin d'être forts, donc respectés, sachons ne pas nous diviser sur des objets mineurs, mais rester unis et fermes sur les positions adoptées par nos congrès.

1.0.0. Comité cantonal

Information

1.1.0. À la suite du dernier congrès, le Comité cantonal se trouvait déjà dans une formation réduite : 5 membres au lieu de 7 !

1.1.1. Dès le 1^{er} janvier 1977, il a travaillé à 4 ; après le prochain congrès de printemps, 2 des membres actuels seulement poursuivront leur mandat.

1.2.0. L'activité du CC n'a pas pour autant été moindre au cours de cette année ; plusieurs décisions importantes ont été prises ; grâce au dévouement de chacun, la société a pu être représentée presque normalement.

1.3.0. A cause de son effectif restreint, le CC a été contraint, à regret, d'interrompre ses réunions en groupes de travail, pédagogique ou corporatif, pour ne conserver que des séances plénières ; il a tenu :

- 1 séance pédagogique,
- 1 séance corporative,
- 19 séances plénières.

Négatif

Une certaine saturation due à la diminution de l'effectif du CC.

Positif

Une prise de conscience de la base qui devrait permettre d'afficher, pour une fois : COMPLET.

2.0.0. Assemblée des délégués

Information

2.1.0. L'assemblée des délégués, toujours présidée par Michel Gaudard, n'a pas eu l'occasion de tenir d'assemblée extraordinaire au cours de cette année.

2.2.0. Le 27 octobre, elle s'est réunie en assemblée ordinaire d'automne pour être informée de la réforme : elle a déploré l'optique du Conseil d'Etat lequel, sans même définir les années du cycle d'orientation, a demandé un délai avant une généralisation.

2.3.0. Le 20 avril prochain, elle discutera des rapports habituels, contrôlera les candidatures au CC et préavisera des modifications à apporter tant aux statuts qu'à la vie de la SPR.

2.3.1. Lors de cette même séance, elle renouvellera son bureau, les 3 membres le composant arrivant à la fin de leur mandat.

Négatif

La non-représentation régulière de quelques sections.

Positif

Le maintien d'une participation exemplaire de la presque totalité de ses membres.

3.0.0. Congrès d'automne

Information

3.1.0. Le 4^e Congrès culturel a été organisé par la section de Cossonay, le 29 septembre 1976, dans la région « Eclépens - La Sarraz ».

3.1.1. Pour la première fois ce congrès s'est déroulé un mercredi après-midi et s'est conclu par une soirée théâtrale.

3.1.2. A relever : l'excellence de l'organisation, la diversité des visites et une participation moyenne.

3.2.0. Le 5^e Congrès culturel sera organisé par la section de Vevey le samedi 5 novembre 1977 ; nous remercions cette section de s'être proposée.

3.3.0. Le samedi 18 juin 1977, une journée pédagogique commémorant le 150^e anniversaire de la mort de Pestalozzi sera mise sur pied par la section d'Yverdon.

3.3.1. Patrônée par la SPV, cette journée est ouverte à l'ensemble des membres de la SPR.

3.4.0. Nous adressons un appel particulier à tous nos membres pour qu'ils participent en nombre à ces manifestations.

Négatif

Une participation encore à améliorer malgré une modification du déroulement de la manifestation.

Positif

Plus d'une proposition pour l'organisation de la journée culturelle de la SPV.

4.0.0. Sections

Information

4.1.0. En plus de leurs assemblées bisannuelles, les sections ont été appelées à tenir une séance extraordinaire consacrée à l'orientation nouvelle de la SPR. La presque totalité a répondu à notre demande.

4.2.0. Dans la mesure du possible, le CC a été représenté à ces réunions apportant, outre les salutations d'usage, des informations nouvelles ou un rappel de la politique défendue par la SPV.

4.3.0. La participation à ces séances varie beaucoup suivant les sections.

Négatif

Des contacts président de section/CC souvent insuffisants, carence imputable tant à quelques présidents qu'à l'effectif réduit du CC.

Positif

Une collaboration plus active en général et un effort de compréhension accru.

5.0.0. Associations professionnelles

Information

5.1.0. La plupart des associations ont tenu une ou plusieurs réunions, y associant, presque toujours, le président SPV.

5.2.0. Des contacts réguliers ont été nécessaires avec l'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises (fichier préscolaire et formation), l'Association vaudoise des maîtres de classes de développement (définition de leurs classes et relations avec l'Office médico-pédagogique vaudois), l'Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé (loi sur l'enseignement spécialisé et convention collective de travail) et l'Association vaudoise des maîtres de classes à options (programmes et formation).

5.3.0. Diverses interventions ont été faites par les associations au DIP avec l'appui de la SPV.

Négatif

Encore quelques démarches, au stade préliminaire en général, des associations au DIP, ceci sans passer par le CC qui aurait pu utilement conseiller si ce n'est appuyer.

Positif

Une relation néanmoins plus ouverte et plus confiante entre les comités respectifs.

6.0.0. Fédération vaudoise des enseignants

Information

6.1.0. Aucune réalisation pratique à mettre à son actif, les autres associations concernées refusant sa concrétisation.

6.2.0. Certains sujets auraient pu être traités par la FEVE : liberté de domicile, CIRCE III et relations CARESP (Cartel romand des associations du corps enseignant secondaire et professionnel)/SPR entre autres.

Négatif

Le manque de compréhension de nos partenaires.

Positif

La cristallisation de problèmes devant tôt ou tard entraîner une union plus étroite des forces face à nos autorités scolaires et... politiques.

7.0.0. Comité de coordination

Information

7.1.0. Réuni à 6 reprises depuis le dernier congrès, le CoCo est actuellement présidé par la SVMS (Société vaudoise des maîtres secondaires), la SVMEP (Société vaudoise des maîtres de l'enseignement professionnel) ne souhaitant pas assumer cette charge.

7.2.0. Une nouvelle association, l'APETSEV (Association du personnel enseignant du technicum supérieur de l'Etat de Vaud) s'est jointe aux trois associations déjà présentes.

7.3.0. Divers problèmes ont été abordés lors de ces rencontres, dont la réforme, le CER (Conseil exécutif de la réforme), la formation des maîtres, la FEVE, le statut horaire, CIRCE III, la liberté de domicile, etc.

7.4.0. Seul changement à la présidence de ces associations, M. Rabattoni (SVMS) a succédé à M. Ostermann.

Négatif

La difficulté de concessions réciproques d'importance.

Positif

Une compréhension meilleure et quelques ententes sur des problèmes hors réforme.

8.0.0. Fédération

Information

8.1.0. Les 4 séances du comité tenues

pendant ce dernier exercice ne nous ont rien apporté de nouveau.

8.2.0. Désireux d'améliorer la participation des sociétés membres et de permettre à l'assemblée des délégués de remplir pleinement son rôle, le CC a fait deux propositions : bureau distinct de celui du comité et diffusion du rapport quelques jours avant la séance.

8.3.0. Une révision générale des statuts avait été demandée ; nous préférions maintenant qu'elle soit retardée jusqu'à une décision au sujet de l'éventuelle syndicalisation de notre société.

Négatif

Le peu de succès, en général, des propositions de la SPV.

Positif

La possibilité d'être informé des soucis des autres fonctionnaires.

9.0.0. Grand Conseil

Information

9.1.0. En automne 1976, le Grand Conseil acceptait des modifications de la loi portant sur deux objets importants.

9.1.1. Classes enfantines : généralisation sur deux ans.

9.1.2. Formation des maîtres primaires et des classes enfantines en deux étapes, l'une de culture générale, l'autre professionnelle de deux ans.

9.2.0. Lors de sa session suivante, le Grand Conseil refusait une généralisation de la réforme de **structure** dans l'immédiat, même limitée aux 5^e et 6^e années.

Négatif

Trop de députés ne jugent-ils pas de problèmes pédagogiques sans s'informer suffisamment ?

Positif

L'animation des débats concernant l'école ; l'intérêt qu'ils soulèvent.

10.0.0. Département de l'instruction publique

Information

10.1.0. Lors d'une rencontre au début de 1977, le chef du département nous a entretenu de la liberté de domicile, de la commission Weith et de l'année Jaunin.

10.2.0. Participant à 3 commissions consultatives, le CC a compté :

10.2.1. Trois réunions de la commission consultative de l'enseignement où il a été question de la formation, des crédits, de la pléthora, des classes enfantines, de la réforme, etc.

10.2.2. Une réunion de la commission consultative de l'OEPJ (Office de l'éducation physique de la jeunesse) consacrée

à la discussion du rapport de cet office, de règlements et du carnet d'aptitudes physiques qu'il met au point.

10.2.3. Zéro réunion de la commission consultative du CREPS.

10.3.0. La CS/1 (Conférence des chefs de service et des directeurs de l'enseignement primaire de Suisse romande) a rencontré à deux reprises la SPR, représentée par ses présidents cantonaux.

10.3.1. Ces entretiens ont porté sur le calendrier d'introduction de CIRCE I et de l'allemand, sur CIRCE III et sur d'autres problèmes relationnels.

10.4.0. Deux entrevues avec le chef de service nous ont permis de parler de la responsabilité des maîtres, des décharges pour des élèves et des maîtres de certaines années, de fournitures scolaires, de recyclage, de CIRCE III, de la 4 R, de la réforme, de l'environnement, etc.

10.5.0. Diverses entrevues, entre autres avec des responsables du CPV (Centre de perfectionnement vaudois) et du service de la formation ou les adjoints du service primaire, ont aidé à résoudre des situations nouvelles nées de la restructuration du DIP.

Négatif

La difficulté de faire déboucher les rencontres officielles sur des faits concrets.

Positif

L'ouverture et l'aide efficace de certaines personnalités officielles qui ont compris que l'école future ne peut se faire sans la collaboration et l'appui des associations représentatives de l'ensemble des enseignants.

11.0.0. Enseignement spécialisé

Information

11.1.0. Le projet de loi sur l'enseignement spécialisé a été examiné par la SPV en commun avec les associations concernées (AVMES et AVMD). Il n'a nécessité que peu de propositions de modifications de notre part.

11.2.0. L'élaboration du contrat collectif de travail entre l'AVMES (Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé) et l'AVOP (Association vaudoise des œuvres privées de l'enfance) se poursuit.

11.2.1. Une première lecture est terminée ; quelques points importants restent cependant en suspens.

11.3.0. Bien que les relations entre le SES (Service de l'enseignement spécialisé) et la SPV soient surtout assurées par l'AVMES, le CC s'intéresse activement aux soucis de ces collègues.

Négatif

Les lenteurs des pourparlers avec l'AVOP.

Positif

Les bonnes relations de la SPV et de l'AVMES avec le Service de l'enseignement spécialisé, le sens de la participation de ce dernier.

12.0.0. Résolutions

Information

12.1.0. Cette année, certaines résolutions des congrès ont été tout particulièrement à l'ordre du jour : formation des maîtres, généralisation des classes enfantines sur deux ans, réforme, statut horaire, liberté de domicile.

12.1.1. Concernant la liberté de domicile, le problème sera soulevé lors de la prochaine session du Grand Conseil ; la SPV reste fidèle à sa position : liberté dans le cadre national.

12.2.0. Rien de nouveau, par contre, au sujet de la semaine de cinq jours et, évidemment, du treizième salaire.

12.3.0. Enfin, des commissions ont été créées pour étudier le travail à mi-temps et la pléthora.

Négatif

Les atermoiements au sujet de la réforme, du statut des maîtres et de la semaine de cinq jours.

Positif

La nouvelle formation des maîtres et la généralisation sur deux ans des classes enfantines.

13.0.0. Traitements

Information

13.1.0. L'indexation de nos traitements 1976 a été légèrement supérieure aux prévisions, d'où le statu quo en 1977.

13.2.0. Aucune amélioration des allocations sociales n'est intervenue.

13.3.0. La comparaison intercantonale nous reste défavorable.

Négatif

A défaut de modifications du traitement, cette année de récession aurait pu être celle d'une revalorisation des prestations en faveur de la famille.

Positif

Le refus du Grand Conseil d'écouter ceux qui voulaient porter atteinte à la situation matérielle des fonctionnaires.

14.0.0. Retraités

Information

14.1.0. Concernant la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, les optimistes parlent d'une entrée en vigueur début 1980.

14.1.1. L'adaptation de la loi sur la caisse de pension et la révision générale qui doit coïncider sont reportées d'autant.

14.2.0. La commission extraparlementaire chargée de cette révision s'est occupée, ces derniers mois, de retouches mineures de la loi ainsi que du problème relatif à l'assurance des fonctionnaires à temps partiel.

14.2.1. Très prochainement, un rapport sur les modifications qui seront proposées en 1977 au Grand Conseil devrait nous parvenir par l'intermédiaire de la fédération.

14.3.0. La SPV a demandé à la fédération, vainement jusqu'ici, que le calcul du coût du supplément temporaire en argent plutôt qu'en temps soit effectué par un actuair.

Négatif

Le peu d'empressement à étudier un autre mode de financement du supplément temporaire.

Positif

Le souci d'aménagements mineurs de la loi, diminuant d'autant le travail lors de l'introduction de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle.

15.0.0. CREPS

Information

15.1.0. La commission consultative ne s'est pas réunie.

15.2.0. Le Collège d'experts s'est tout d'abord penché sur le rapport que le Conseil d'Etat proposait au Grand Conseil ; il a discuté ensuite d'hypothèses de structures tenant compte des expériences de Rolle et de Vevey.

15.3.0. La commission d'évaluation a été chargée d'établir un questionnaire destiné aux personnes concernées par la réforme.

15.4.0. Les autres commissions sont au point mort ou définissent un nouveau mandat.

Négatif

Une activité qui ne semble être trop souvent qu'une « occupation » ne déboucheant sur rien de tangible.

Positif

L'espoir d'une dépolitisation de la réforme.

16.0.0. Zone pilote de Rolle

Information

16.1.0. Le 1^{er} novembre 1976, une fin de non-recevoir du DIP relative à une représentation cantonale des associations d'enseignants au Conseil de direction de la zone parvenait au CoCo.

16.2.0. En dépit d'une représentation régionale, le CC est toujours peu infor-

mé et mal armé face aux modifications apportées en cours d'expérimentation.

16.3.0. Par le canal du CoCo, une représentation semblable à celle de Vevey a de nouveau été demandée.

Négatif

Le manque d'information provenant des collègues engagés dans cette zone.

Positif

Hélas ! rien à dire... faute de renseignements, voulons-nous croire.

17.0.0. Zone pilote de Vevey

Information

17.1.0. A fin 1976, une restructuration du groupe de soutien le place hors des affiliations habituelles ou possibles car il désire garder sa NEUTRALITÉ ; la section concernée accède à ce désir.

17.2.0. Le conseil de direction continue ses travaux qui sont, rappelons-le, consultatifs.

17.3.0. A la fin de l'année 1976, certaines déclarations rattachent la 4^e au service primaire avec les obligations qui en découlent.

17.3.1. Nous ne saurions approuver que si la logique est respectée, soit la création d'un cycle 4-5 définitivement exclue.

17.3.2. Dans le cas contraire, ce rattachement devrait comporter des clauses spéciales pour les zones pilotes, où l'expérimentation dans ces classes se poursuivrait.

Négatif

Une proportion entre spécialistes et généralistes moins favorable aux seconds que les moyennes cantonales.

Positif

Une prise de conscience de nos collègues « engagés » de la nécessité de maintenir leurs problèmes sur un plan pédagogique.

18.0.0. Réforme

Information

18.1.0. Dans sa session d'automne 1976, le Grand Conseil a pris une décision politique, repoussant une éventuelle généralisation dans l'immédiat.

18.1.1. A la même occasion, il a demandé une évaluation précise du travail dans les zones.

18.1.2. Aucune option n'a été prise quant à la création d'un cycle ni quant à sa définition (4^e-5^e ou 5^e-6^e années).

18.2.0. Les avantages de la concordance des structures avec les programmes CIRCE n'ont pas été suffisamment mis en évidence.

Négatif

La « politisation », à l'occasion des débats du Grand Conseil, de la réforme des structures et du problème des méthodes ; l'importance donnée à une « rentabilité » immédiate.

Positif

La poursuite des travaux...

19.0.0. Crêt-Bérard

Information

19.1.0. Le XVIII^e Séminaire de la SPV s'est tenu en octobre 1976, offrant 4 cours de perfectionnement à 77 collègues parmi lesquels quelques normaliens invités.

Négatif

La suppression d'un cours faute d'un nombre suffisant d'inscrits.

Positif

L'intérêt soutenu des participants, le climat particulièrement chaleureux et propice aux contacts entre collègues.

20.0.0. Formation des maîtres

Information

20.1.0. La formation en deux étapes (générale et professionnelle) demandée par la SPV depuis 1927 a été acceptée par le Grand Conseil dans sa session d'automne 1976.

20.2.0. Le cours de « vocations tardives » arrive à son terme et verra quelque trente brevetés.

20.3.0. Des essais de choix sur les aptitudes, plutôt que sur des connaissances acquises ou pouvant l'être, ont eu lieu ; le CC en a été informé.

20.4.0. Le groupe 310 du CREPS étudiera la question des formations complémentaires à offrir aux porteurs du brevet d'instituteur.

Négatif

Le temps qu'exige tout changement.

Positif

La création d'un service de la formation.

21.0.0. Société pédagogique romande

Information

21.1.0. Le Comité central de la SPR a tenu 5 sessions alors que l'assemblée des délégués s'est réunie à 2 reprises.

21.1.1. Le CC/SPR a abordé plusieurs problèmes dont l'orientation nouvelle de la SPR, le permanent SPR, CIRCE, les locaux des Allinges, la Guilde de documentation, l'introduction de l'allemand,

le fichier préscolaire, la pléthora, la formation des maîtres de demain, etc.

21.1.2. L'AD/SPR a traité principalement de la pléthora, de la formation et du permanent SPR.

21.1.3. Une modification des statuts SPR et son « orientation nouvelle » sont des objets particuliers de l'ordre du jour du prochain congrès SPV.

Négatif

Du fait de leur nombre, une approche parfois superficielle de sujets importants.

Positif

La recherche d'un nouveau dynamisme par notre société faîtière.

22.0.0. CIRCE

Information

22.0.0. Mise à toutes les sauces, il nous semble nécessaire de rappeler que CIRCE (Commission interdépartementale romande pour la coordination de l'enseignement) est le fruit d'une entente entre la SPR et la CDIP (Conférence des chefs du Département de l'instruction publique).

22.1.0. CIRCE I (1^{re} à 4^e années) est en partie appliquée, avec plus ou moins de succès, dans notre canton. Les observations s'y rapportant sont à transmettre, de manière précise, à la SPV qui interviendra au DIP ou à la CS/I (Conférence des chefs de service et des directeurs de l'enseignement primaire) pour d'éventuels aménagements.

22.2.0. CIRCE II (5^e et 6^e années) est encore en consultation. Notre commission pédagogique se penche actuellement sur des propositions de programme qu'elle est loin de toutes approuver, avouons-le.

22.3.0. CIRCE III (7^e à 9^e années) verrait le jour après la définition de son mandat ; la SPV réserve sa participation jusqu'à connaissance du texte de cette détermination, contrairement au DIP qui est de toute façon favorable à sa création.

22.4.0. D'après la CDIP (Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique), CIRCE ne serait qu'une harmonisation des programmes ne tenant pas compte des différences entre les structures cantonales.

Négatif

Que CIRCE n'aboutisse pas à une réelle école romande jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

Positif

Un dynamisme nouveau dans la pédagogie, une remise en question du rôle de l'enseignant.

23.0.0. Pénurie - Pléthora

Information

23.1.0. Jusqu'à la fin de l'année scolaire 1976-1977, la situation sera stable avec une tendance à la pénurie puisqu'il a fallu à nouveau faire appel à des élèves des classes de formation pédagogique et des écoles normales.

23.2.0. Une commission SPV/DIP a été formée afin d'étudier les dispositions éventuelles à prendre en cas de pléthora, voire de chômage.

23.3.0. L'introduction de l'assurance chômage aidera à résoudre les problèmes de continuité du revenu entre les remplacements.

23.4.0. Le CC est favorable au maintien de l'année dite Jaunin par le Conseil d'Etat.

Négatif

Le climat d'insécurité de l'emploi dans lequel nos futurs collègues achèvent leurs études.

Positif

La présence de remplaçants qualifiés.

24.0.0. Divers problèmes

24.1.0. **Fichier préscolaire** : l'établissement d'un tel document romand s'est achoppé à quelques difficultés.

24.1.1. Nous nous sommes déclarés favorables à un décloisonnement entre ses diverses parties pour les élèves, mais non dans la présentation du document dont l'emploi par le maître doit être aisé.

24.1.2. La garantie nous a été donnée que son utilisation par l'enseignante serait facultative.

24.1.3. Ce fichier, qui doit être l'objet d'une mise à jour constante, a été renvoyé à la commission de rédaction chargée d'y apporter plusieurs modifications.

24.2.0. **Rapport inspectoral** : depuis la rentrée de septembre 1976, un double de ce rapport est remis à l'enseignant dans les plus brefs délais.

24.3.0. **Notes de gymnastique** : leur suppression et leur remplacement par un carnet d'aptitudes physiques ont été envisagés.

24.3.1. Ce carnet existe déjà, sur le plan fédéral, pour les élèves de 7^e à 9^e années (Jeunesse et Sport).

24.3.2. Le projet proposé n'a obtenu que partiellement notre approbation ; l'observation du comportement de l'élève, si elle était désirée, ne saurait en effet se limiter à la seule gymnastique.

24.3.3. Ce carnet sera à disposition des maîtres qui voudront l'expérimenter.

24.4.0. **Décharges** : le problème des décharges pour des élèves commençant une nouvelle étape de leur vie scolaire a été abordé.

24.4.1. En classe enfantine, les élèves de première année devraient pouvoir bénéficier d'une diminution horaire durant les premiers mois, par exemple une demi-journée.

24.4.3. Ces deux décharges sont de la compétence des autorités scolaires communales, l'approbation de l'inspecteur d'arrondissement étant cependant requise.

24.5.0. **Nouvelle 4 R** : comme l'annonçait l'exposé des motifs de 1975, l'entrée au collège reportée entend l'introduction de matières nouvelles dans les 4^e primaires hétérogènes.

24.5.1. La mathématique ayant déjà été introduite cette année, le R, pour Renouvelée, concerne les ACM, l'environnement et principalement le français.

24.5.2. Un effort particulier est demandé à nos collègues, tant dans les recyclages que dans leur attitude pédagogique.

24.5.3. La SPV tout entière vit à l'heure de la 4 R, prélude à des modifications plus profondes de la structure de notre école.

24.5.4. Le CC veille à une application raisonnable de ces dispositions ainsi qu'à la défense des intérêts nerveux des collègues concernés.

24.5.5. A plusieurs reprises, nous sommes déjà intervenus pour rectifier une trajectoire hasardeuse ; nous continuons à le faire dans la ligne générale de la politique SPV.

25.0.0. Conclusions

25.1.0. Plusieurs objectifs de la SPV ont été réalisés durant l'année écoulée ; le CC poursuivra ses efforts afin que d'autres soient atteints au cours des prochains mois.

25.1.1. Certaines relations se sont améliorées au cours de ces douze mois, d'autres n'ont pas suivi l'évolution souhaitée ; le CC s'efforcera d'y parvenir prochainement.

25.2.0. Une prise de conscience collective de la solidarité étroite, indispensable entre tous les membres de la SPV doit être la réponse de notre société aux difficultés actuelles et futures.

25.3.0. Le CC remercie tous les collègues qui lui ont apporté aide et temps ; il espère que cette collaboration se développera encore ces prochaines années, de même que les contacts personnels.

25.4.0. Le président remercie aussi ses collègues du CC et notre secrétaire général qui se sont dévoués sans compter pour le bien de la SPV.

Lausanne, le 21 mars 1977.

Comité cantonal de la SPV :
Alain Künzi, président.

Rapport du Conseil d'administration du Fonds de prévoyance SPV

EXERCICE 1976

1. Immeuble

1.1. *Rénovation.* La rénovation décidée en 1975 a débuté au cours de l'été 1976 pour ne s'achever qu'au début 1977. Au remplacement d'installations techniques vétustes et ne présentant plus les garanties nécessaires (conduites d'eau, citerne à mazout, stores en particulier), aux mesures indispensables à la sauvegarde de l'édifice (couverture, peinture extérieure, ferblanterie, etc.), à la modernisation modérée des équipements des cuisines et des salles de bain se sont ajoutés un rafraîchissement général des appartements et des corridors, bien souvent en l'état depuis de nombreuses années, et des obligations nouvelles des services industriels et des PTT. Tel qu'il est aujourd'hui, l'immeuble voit sa valeur consolidée et assurée pour une longue période.

1.2. *Entretien.* Très peu importants en 1976 puisque englobés dans les travaux de rajeunissement, les frais courants d'entretien diminueront certainement d'une façon notable dans les années à venir.

1.3. *Loyers.* Ils ont été bien entendu réexaminés fondamentalement. Compte tenu du confort offert et de la surface (environ 100 m² plus une cave et un garret), ils restent normaux et conformes aux normes légales.

1.4. *Locataires.* En dépit des dispositions prises pour encourager les locataires à rester, la majorité d'entre eux ont préféré s'en aller, sans que pour autant les bonnes relations qui existaient avec ceux qui vivaient aux Allinges soient perturbées. Signalons toutefois, avec un regret tout particulier, le départ du GRETI dont le secrétariat était né et s'était développé dans notre immeuble. Les appartements vacants ont été aisément loués à nouveau de même que trois des quatre chambres indépendantes créées dans les combles. À la demande du Comité cantonal, les bureaux de la Société pédagogique vaudoise qui, bien entendu, paie son loyer comme tous les autres locataires, ont été transférés au rez-de-chaussée qu'ils partagent avec la Société pédagogique de la Suisse romande et sa Guilde de documentation. Quelques aménagements regroupant les deux appartements et permettant leur utilisation rationnelle ont été réalisés dans le cadre général des travaux. Le Conseil d'administration tient à exprimer ses vœux très chaleureux de bienvenue à notre grande organisation faîtière.

1.5. *Gérance.* Pour remplacer M. Bovey qui prend sa retraite après avoir assuré la gérance depuis l'acquisition de l'im-

meuble, le Conseil d'administration a fait appel à M. R. Michaud, architecte également, qui a collaboré aux travaux de rénovation.

2. Ressources

2.1. *Immeuble.* Malgré quelques avantages consentis aux locataires en compensation des inconvénients nés des travaux et de l'absence de location durant quelques semaines pour faciliter ces derniers, le rendement est resté sensiblement le même que l'année précédente, en légère hausse même. La raison en est quadruple : absence presque complète de frais d'entretien courants, réduction au minimum du délai jusqu'à l'occupation par de nouveaux locataires, relèvement du montant des loyers, location des chambres des combles.

2.2. *Versement de la Caisse générale.* La cotisation restant constamment fixée au minimum exigé par les statuts, les éventuelles modifications de la somme versée à ce titre par la Caisse générale de la SPV correspondent donc aux fluctuations du nombre des membres actifs cotisants (augmentation de 166 membres).

2.3. *Intérêts.* Ils sont toujours en hausse grâce à des souscriptions ou des conversions de titres intervenues en 1975 et précédemment. La baisse des taux intervenue en 1976 ne manquera pas d'influencer défavorablement l'évolution de cette recette dès l'an prochain.

2.4. *Impôts anticipés.* Avec un an de retard, le montant du remboursement des impôts anticipés suit les fluctuations des intérêts. Il devrait donc encore s'améliorer en 1977 et ce d'autant plus que le taux de ce prélèvement a passé de 30 % à 35 % en 1976.

3. Prestations

3.1. *Aide aux malades.* Tout membre actif de la SPV dont le traitement subit une réduction à la suite d'une maladie de longue durée a droit à une allocation du Fonds de prévoyance versée en principe spontanément. Nous insistons cependant à nouveau pour que les intéressés ou leurs collègues, et tout particulièrement lorsqu'il s'agit de membres du corps enseignant spécialisé, nous signalent sans retard les cas qui auraient échappé à notre vigilance. Le total des versements effectués en 1977 est en augmentation de plus de Fr. 2800.—. Nous le déplorons, non pas quant à la dépense occasionnée à la caisse dont c'est le principal motif d'intervention, mais parce qu'indice d'un plus grand nombre de collègues atteints gravement dans leur santé.

3.2. *Allocations au décès.* Leur total, quatre, reste dans la moyenne de ces dernières années.

3.3. *Cédules.* Il s'agit de prêts sans intérêts dont le montant, en principe, ne dépasse pas Fr. 3000.—. Leur nombre, 4 au 31 décembre dernier, est stationnaire en dépit de la souscription de deux nouvelles au cours de 1976. Leur valeur totale, par contre, est en sensible augmentation par rapport à ces dernières années (1975 : Fr. 5405.— ; 1976 : Fr. 11 144.50).

4. Cotisations

4.1. *Considération générale.* Les résultats de l'exercice sont satisfaisants. Le montant de la fortune et celui du fonds d'entretien sont en augmentation sensible (Fr. 15 646.— au total). Les comptes de rénovation, même s'ils exigent d'y faire appel, ne devraient pas modifier sensiblement une situation saine.

4.2. *Cotisations.* Nous proposons de la maintenir à son niveau actuel, minimum autorisé par les statuts : Fr. 5.—.

5. Conclusions

5.1. *Ressources et prestations.* Remarquons qu'en 1976, les cotisations seules suffisent à couvrir le 69 % des dépenses sociales du Fonds de prévoyance et le revenu de l'immeuble le 105 % !

5.2. *Prestations en 1977.* Il n'est pas prévu de les modifier tant que les comptes définitifs de la rénovation ne seront pas en possession du Fonds de prévoyance. A ce moment sera examiné en priorité le cas de nos jeunes membres malades et soit dans leur première année d'activité (garantie du salaire : 2 mois) soit non encore nommés.

5.3. *Assurance et non assistance.* Qu'il nous soit permis d'insister sur le fait que les allocations versées automatiquement (maladie, décès) ou l'aide accordée dans des cas reconnus dignes d'intérêt par le Conseil d'administration (cédules, dons) ne relèvent pas d'une assistance mais bien d'une assurance puisque distribuées par un fonds auquel tous les éventuels bénéficiaires ont apporté et apportent encore régulièrement leur contribution annuelle.

5.4. *En résumé.* Comme dans nos derniers rapports, nous ne pouvons que répéter que le Fonds de prévoyance, en 1976 comme durant les années précédentes, a continué à apporter, pour une cotisation minime, une aide bienvenue à des collègues en butte à des soucis financiers s'ajoutant à leurs autres difficultés.

Lausanne, le 13 février 1977.

Le Conseil d'administration
du
Fonds de prévoyance SPV.

Rapport financier

I. Caisse générale SPV

Exercice 1976

PERTES ET PROFITS (résumé)

Cotisations, abts à l'« Educateur », etc.
Intérêts divers nets (./. droits de garde)
Remboursement de l'impôt anticipé
SPR : « Educateur », cotisations, fonds du congrès et de l'école romande, délégués
Fédération
Impôts
Palmes
Contribution au Fonds de prévoyance
Cours de perfectionnement, etc.
Congrès, assemblées des délégués
Commissions SPV et subventions
Administration générale
Traitements, allocations, prestations sociales
Assurances RC, CAP, AVS, CP, etc.
Secrétariat : loyer, chauffage, éclairage,
conciergerie, papier, affranchissements, etc.
Amortissement sur mobilier, machines, etc.
Bénéfice de l'exercice

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1976

Caisse
Chèques postaux
Livrets de dépôts
Titres
Mobilier et machines
Débiteurs
Créanciers
Fortune
Fonds de réserve pour balance

<i>DOIT</i>	<i>AVOIR</i>
150 321.90	344 728.80
11 050.60	2 427.80
248.70	985.80
320.—	
14 250.—	
4 345.45	
5 748.80	
3 801.40	
23 420.85	
71 403.35	
28 853.85	
9 024.25	
6 855.85	
18 497.40	
348 142.40	348 142.40
<i>ACTIF</i>	<i>PASSIF</i>
· 56.94	
25 539.61	
48 131.40	
27 000.—	
4 000.—	
3 050.—	
699.40	
40 000.—	
107 777.95	67 078.55
107 777.95	107 777.95

II. Fonds de prévoyance SPV

Exercice 1976

PERTES ET PROFITS (résumé)

Versement de la caisse générale
Intérêts divers
Remboursement de l'impôt anticipé 1975
Fondation Boissier
Produit de l'immeuble « Sur Lac », net
Allocations aux malades ayant subi une baisse de traitement
Allocations au décès
Secours, allocations aux orphelins, etc.
Impôts
Administration
Assemblée et divers
Réserve pour réparations
Augmentation

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1976

Caisse
Chèques postaux
Cédules
Titres
Livrets de dépôts
Immeuble et installations
Hypothèques
Fonds d'entretien immeuble
Fortune pour balance

<i>DOIT</i>	<i>AVOIR</i>
14 250.—	
5 110.10	
1 808.40	
100.—	
21 511.35	
11 530.—	
6 700.—	
2 280.40	
993.50	
4 832.60	
797.25	
10 000.—	
5 646.10	
42 779.85	
<i>ACTIF</i>	
—.—	
19 410.34	
11 144.50	
94 500.—	
38 524.80	
319 725.30	
153 432.50	
44 000.—	
483 304.94	285 872.44
483 304.94	483 304.94
<i>PASSIF</i>	

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

I. Caisse générale

La commission de vérification des comptes de la caisse générale de la Société pédagogique vaudoise s'est réunie le mercredi 23 février 1977 à Lausanne.

Elle a procédé à la vérification minutieuse de toutes les pièces justificatives et, après de nombreux pointages, elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes.

Elle tient à remercier très vivement le trésorier pour l'excellente tenue des livres et l'important travail fourni.

Lors de cette vérification, elle a également contrôlé les comptes de la commission d'achats SPV et ceux de la commission Croix-Rouge Jeunesse (Fonds mimosa). Elle en certifie de même l'exactitude et la régularité.

Elle vous propose :

1. d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;
2. d'en donner décharge au caissier et au Comité cantonal ;
3. de donner décharge de leur mandat aux vérificateurs soussignés.

Lausanne, le 23 février 1977.

*Arlette Held, Roland Bisang,
Antoinette Zeugin.*

II. Fonds de prévoyance SPV

La commission de vérification des comptes du Fonds de prévoyance de la Société pédagogique vaudoise s'est réunie le mercredi 23 février 1977 à Lausanne.

Elle a contrôlé toutes les écritures et vérifié les pièces justificatives. Elle certifie la régularité et l'exactitude des comptes et remercie très chaleureusement le caissier et son aide pour l'excellente tenue des livres et l'important travail accompli.

Elle vous propose :

1. d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;
2. d'en donner décharge au caissier et au Conseil d'administration ;
3. de donner décharge de leur mandat aux vérificateurs.

Lausanne, le 23 février 1977.

*Arlette Held, Roland Bisang,
Antoinette Zeugin.*

Statistiques

En 1976, le secrétariat a enregistré :

Mutations	1024
A savoir :	
— admissions	276
— démissions et décès	176
— changement d'état civil	80
— changements d'adresses	492
Au 1 ^{er} janvier 1977 :	
— nombre des cotisations de membres actifs et associés encaissées en 1976	3300,5
— effectif des membres d'honneur et honoraires	859

Secrétariat général SPV.

Rapports des commissions et délégations de la SPV

A. COMMISSIONS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Commission d'achats SPV

Elle est présidée par **Hélène Gilliard**, déléguée du CC.

Les propositions d'achats de la CA/SPV durant les années 1975-1976 ont connu un succès certain. Preuve en est le chiffre d'affaires important de la CA et par là-même les rabais coquets consentis au profit de tous nos collègues de Suisse romande. Soit : chiffre de vente brut : Fr. 126 000.—, rabais net 28 % ou : Fr. 35 000.—.

La CA/SPV s'est attachée à vous proposer des articles de qualité avec garantie et service après-vente assuré. Il faut remarquer cependant que les actions réellement intéressantes ne sont obtenues que sur la vente d'appareils ménagers ou électriques. (La maison Kenwood nous a consenti des rabais particulièrement intéressants, ceci grâce au travail efficace de notre « préposé aux achats » **Ami Bory** de Givrins.) Dans les autres domaines, la « concurrence » des magasins à grande surface ne nous permet pas de proposer des actions avantageuses.

Une nouvelle action est en cours ; elle vous est chaudement recommandée ! Adressez donc, sans tarder, votre bulletin de commande à notre « secrétaire dévouée », **Marie-Louise Miéville** de Gland.

Quant au paiement des factures, notre « comptable », **Michel Bertholet** de Cheseaux, s'est plu à toujours relever votre exactitude et le respect des délais.

Michel Bertholet.

Commission formation continue de la SPV (CFCV)

Rapport 1976-1977 - Activités 1976

Crée en 1975 dans le but de promouvoir la formation continue au sein des enseignants primaires vaudois, la CFCV a poursuivi ses activités en 1976 en réunissant ses deux premières assemblées générales statutaires, l'une en février, l'autre en octobre 1976. Comme prévu dans ses objectifs 1975, notre commission permettait par là la mise en contact de l'ensemble de ses correspondants auprès des sections et associations, c'est-à-dire de collègues s'étant annoncés à la suite de la campagne d'information formation continue menée en 1975 par les membres de la commission plénière. Au cours de ces 2 séances, cette dernière a pu pré-

senter un plan de travail définissant les objectifs suivants :

1. Elaboration d'un programme SPV de cours de perfectionnement pour l'année scolaire 1977-1978, programme à présenter au CPV pour étude et mise sur pied par ses soins.

2. Décentralisation des cours et organisation de ceux-ci par les correspondants, en collaboration avec le CPV, au cœur même des sections, tout en leur conservant une ouverture aux collègues d'autres régions.

3. Multiplication des groupes de travail ayant la possibilité de choisir leur sujet d'étude, leur horaire, leur programme et leur lieu de travail, ceci en collaboration avec le CPV se chargeant d'en assumer tous les frais à raison de 20 h. comme un cours normal.

4. Consolidation structurelle de la CFCV, c'est-à-dire resserrement des liens entre la commission plénière et les correspondants d'une part, et au niveau des correspondants d'une même région d'autre part, ceci doublé d'un contact plus étroit encore des correspondants avec leurs collègues de la base.

Sur la base de ce plan, la commission plénière comme les correspondants se sont mis à la tâche, ce dont je les remercie vivement, et ont obtenu les résultats suivants :

1. Un programme varié comprenant 39 sujets de cours a été élaboré à fin décembre 1976, présenté par 6 sections et 6 associations. Relevons que 13 sections et 5 associations sont restées muettes. Je les encourage cependant à se manifester lors de l'élaboration des programmes 1978-1979 et à soutenir ainsi l'action de leurs correspondants ; j'engage également ces dernières à se manifester auprès de leurs collègues dans les assemblées et leur faire part de nos buts et de nos aspirations.

2. Parmi ces 39 sujets, 5 seulement sont prévus en cours décentralisés : 1 dans la section du Pays-d'Enhaut, 1 dans celles de Lavaux et Vevey réunies en une région FC, 1 dans celle de Cossonay et 2 dans celle d'Yverdon. Je remercie tout particulièrement ces sections pour leur intérêt à notre cause et leurs correspondants pour leur travail et je les prie de poursuivre dans cette voie, c'est la bonne ! Cependant, comparés à l'ensemble du canton, 5 cours décentralisés, c'est peu !... C'est même insuffisant. Cela tient au fait que la plupart des cours ont été présentés par des associations — 23 sujets sur 39 — et que celles-ci pensent tout naturellement les voir s'organiser de manière cen-

tralisée et généralement à Lausanne, plutôt réservés à leurs membres spécialisés.

3. Les groupes de travail sont encore trop peu nombreux aussi et c'est regrettable, car nous avons là une forme de perfectionnement souple et peu onéreuse, ne demandant qu'un petit nombre de participants. Le groupe de travail peut fort bien remplacer un cours décentralisé dans une région où un sujet attire peu de monde (il faut 15 participants pour un cours décentralisé). Or, 3 groupes seulement se sont présentés à la CFCV. Je crois savoir qu'il en existe d'autres, mais ils refusent de s'annoncer pour des raisons diverses ; ils ne se rendent pas compte que pour la CFCV, les connaître ne signifie pas les contrôler, mais pouvoir juger si encourager une telle forme de travail répond à un réel besoin, et s'il est utile pour elle de la défendre auprès du CPV.

4. La commission plénière aimeraient consolider encore plus les positions de la CFCV dans la SPV ; nous sommes encore mal connus, aussi, elle encourage les correspondants à prendre contact avec elle comme avec leurs collègues dans les assemblées de sections ou d'associations. Nous relevons que 4 sections n'ont pas encore répondu à notre appel et présenté aucun correspondant ; il s'agit d'Aigle, Echallens, Ste-Croix et Moudon. Par conséquent, aucun contact n'est établi avec les collègues de ces régions. La commission plénière va reprendre ce problème au cours de 1977 et combler ces lacunes.

De plus, la CFCV a poursuivi sa campagne de propagande par le placardage, confié aux correspondants, d'affiches invitant les collègues à s'intéresser au problème de la formation continue. Une rubrique régulière dans l'*« Educateur »* est également prévue au programme 1977.

Activités 1977

Au 31 janvier 1977, 30 sujets de cours ont été présentés au CPV et 2 sujets à notre secrétaire général P. Nicod pour être organisés à Crêt-Bérard. A ce jour, aucune décision n'est encore parvenue du CPV à la commission plénière quant à leur acceptation.

Une nouvelle assemblée générale s'est tenue le 9 mars 1977 à Pully. Elle a étudié un nouvel objectif pour 1977 :

— diversification des formes et moyens de la formation continue et son évolution progressive vers une éducation permanente réelle.

En effet, la commission plénière, en plein accord avec la commission éduca-

tion permanente de la SPR, juge qu'il devient important, face à la rigidité de forme des recyclages, de donner à la formation continue, deuxième volet du perfectionnement, une souplesse plus grande et une variété quant à l'utilisation des formes et moyens de perfectionnement. Pour ne citer que quelques exemples, l'Assemblée générale a étudié les moyens de mettre en œuvre des rencontres et réunions de collègues, des visites, des stages, des enquêtes, des conférences au sein des sections, avec débats, des réalisations de la part de collègues et leurs publications, des excursions, des voyages peut-être, etc. Toutes ces formes ne sont pas si nouvelles, et il en existe d'autres à chercher. C'est ce à quoi vont s'atteler les membres de la CFCV. Ces formes variées permettraient aux enseignants de sortir quelque peu de la routine des cours et donneraient à la formation continue une vie plus attrayante et tout aussi enrichissante. C'est donc dans cette voie que la commission plénière encourage actuellement ses correspondants, de même que tous les collègues, à chercher leur perfectionnement.

Ainsi pour 1977, il est prévu de poursuivre l'action dans les directions suivantes :

1. Elaboration du programme des cours de perfectionnement 1978-1979.

2. Utilisation de Crêt-Bérard comme « banc d'essai » pour étudier de nouvelles formes de la formation continue.

3. Décentralisation poursuivie des cours en utilisant également les suggestions de nouvelles formes citées plus haut comme d'autres à rechercher.

4. Multiplication des groupes de travail, dont la souplesse d'activité se prêterait fort bien à l'élaboration de réalisations intéressantes par des enseignants.

5. Etablissements de contacts avec les sections non encore touchées et meilleure coordination de la plénière avec les correspondants d'une part, et des correspondants avec les collègues de la base d'autre part, en vue d'une campagne de propagande plus active encore.

Nous souhaitons ainsi progresser au cours de 1977 vers une formation continue plus active, plus variée, plus attrayante, beaucoup plus ouverte sur le monde et permettant à nos collègues d'y trouver une solution à leurs problèmes et un équilibre nécessaire dans une école en pleine mutation, face à des enfants sans cesse en évolution.

Le président de la CFCV :

J.-Cl. Mauroux.

Commission Croix-Rouge de la jeunesse

Composition de la commission :

Président : M. Daniel Notter, 1065 Correvon, tél. (021) 95 60 51. Secrétaire : M. Roland Maillard. Trésorier : M. Philippe Aubert.

Secrétariat romand : M. James Christe, rue du Midi 2, 1003 Lausanne, tél. (021) 23 79 43.

Membres : M^{me} et M^{les} Gisèle Jaccard, Sylvie Meylan, Michèle Niederer, MM. André Bouquet, Jean-François Ceppi, Bernard Longchamp, Vincent Perret.

Déléguée SPV : M^{me} Madeleine Braissant.

L'année 1976 fut marquée par l'activité de différents groupes de travail :

- promotion de la vente du mimosa ;
- réception et parrainage des deux cars de l'amitié ;
- extension de la campagne « Nous avons besoin de sang » ;
- rédaction des feuillets « Contact (CR) Jeunesse » et publication ;
- organisation du prochain Tournoi vaudois de premiers secours pour écoliers.

Secourisme

Cet enseignement a été pris en charge par le DIP depuis 1973. Mais pour sensibiliser les jeunes à cette discipline et à l'appel humanitaire qu'il comporte, la commission a participé en 1975 à l'organisation du premier Tournoi vaudois de premiers secours pour écoliers mis sur pied par le Secrétariat romand CRJ.

Vu le succès remporté, il a été décidé de renouveler cette expérience en 1977 et les travaux préparatoires ont commencé en 1976.

Dans le but de se documenter, une délégation de la commission formée de MM. Ceppi et Maillard s'est rendue les

3 et 4 juillet, à une rencontre internationale de secourisme et de sauvetage tenue à Strasbourg et qui réunissait une trentaine de groupes venus de France, d'Allemagne, de Belgique, d'Autriche, du Luxembourg et de Suisse.

Le deuxième tournoi vaudois aura lieu à Yverdon, le 14 mai 1977.

Mimosa

Le produit de la vente 1976 pour la Suisse se monte à Fr. 451 877.95 dont Fr. 125 619.05 (27,8 %) pour le canton de Vaud.

La part de la Croix-Rouge pour les Vaudois s'élève à Fr. 81 379.15 dont Fr. 38 485.95 confiés au Fonds commun mimosa des écoles vaudoises.

Afin de promouvoir au mieux le développement de cette vente sympathique, la commission, grâce au collègue A. Bouquet, a porté ses efforts sur une enquête destinée à établir avec précision les villages vaudois touchés par la vente. Travail important, compliqué par les nombreux groupements scolaires. Un rappel : toute demande de fonds doit être adressée en temps opportun au président CRJ à 1065 Correvon.

Sauvetage nautique

Le cours de cadre CRJ destiné aux moniteurs appelés à donner les cours de jeunes sauveteurs a réuni 41 participants provenant de Genève, Valais et Vaud. Il a eu lieu pour la deuxième fois en commun pour ces trois cantons et s'est donné à la piscine de Mon-Repos, à Lausanne, le 12 mars 1976.

20 cours à l'intention des jeunes de 11 à 16 ans ont été organisés dans 11 localités du canton de Vaud. 310 candidats ont obtenu leur brevet. Ces brevets sont délivrés par la Société suisse de sauvetage et la Croix-Rouge de la jeunesse. Le tableau ci-dessous, comparatif 1976 (1975) montre la répartition de cette activité.

Localité	Nombre de cours	Brevets réussis		Total
		Filles	Garçons	
Aubonne	1 (1)	1 (6)	2 (10)	3 (16)
Lausanne	6 (8)	47 (39)	63 (80)	110 (119)
Morges	3 (2)	24 (10)	20 (12)	44 (22)
Nyon	1 (—)	2 (—)	7 (—)	9 (—)
Orbe	1 (1)	4 (3)	5 (8)	9 (11)
Payerne	— (1)	— (7)	— (5)	— (12)
Prilly	2 (1)	18 (7)	17 (5)	35 (12)
Pully	3 (—)	20 (—)	30 (—)	50 (—)
Renens	— (2)	— (7)	— (5)	— (12)
La Sarraz	1 (—)	7 (—)	3 (—)	10 (—)
Vallorbe	1 (1)	16 (4)	10 (8)	26 (12)
Yverdon	1 (1)	8 (10)	6 (3)	14 (13)
TOTAL	20 (18)	147 (93)	163 (136)	310 (229)

Merci à la Direction de l'instruction publique qui, par sa Commission cantonale du Sport-Toto, nous a accordé un subside pour nous aider à financer ces cours dont le coût total s'élève à **Fr. 2917.15.**

Cars de l'amitié

Depuis leur mise en service en 1965 et 1972, les deux cars de l'amitié de la CRJ sillonnent les routes de notre pays, apportant aux handicapés qu'ils emmènent en excursion un peu de joie et de dépaysement dans leur vie souvent monotone. Quelques chiffres illustrent cette activité remarquable :

En 1976, les deux cars ont parcouru à eux deux 67 056 km, transportant 6611 handicapés au cours de 397 excursions. Au cours de la saison (avril-décembre) ils ont roulé pendant respectivement 38 et 36 semaines, dont 17 semaines pour le grand car et 19 pour le petit en Suisse romande.

La commission CRJ/SPV, par l'intermédiaire de Michèle Niederer et Gisèle Jaccard, a lancé une campagne pour le parrainage et l'accueil des cars de l'amitié CRJ dans les classes. Un film destiné à la télévision romande, et projeté à l'antenne le **18.12.1976** a été tourné par M. Jean Husser, de Genève, dans les classes

de Villars-le-Terroir. L'accueil était organisé par notre collègue Bernard Longchamp.

Foulards

Un groupe de travail a été constitué par le Secrétariat romand CRJ pour préparer la création d'un foulard en vue du prochain tournoi scolaire et des manifestations futures de la CRJ. Sylvie Meylan y représente la commission.

Pharmacies

166 pharmacies ont été livrées par le Secrétariat CRJ au prix de Fr. 39.—, compte tenu d'une participation financière de la Croix-Rouge pour la diffusion des pharmacies dans les écoles. Il est rappelé que les produits de remplacement pour les boîtes de pharmacies scolaires ne peuvent être livrés par le Secrétariat romand CRJ, mais doivent être achetés directement dans une pharmacie. Une demande spéciale de crédit (avec présentation de la facture) peut être adressée au président de la Commission CRJ/SPV.

Campagne « Nous avons besoin de sang »

Après un long travail, nous avons mis au point un programme d'enseignement ayant pour thème « le sang ». Il comprend toutes les données scientifiques que les élèves doivent connaître, mais il va plus loin encore en insistant sur l'importance du don du sang. Et les élèves, après la classe, de devenir de véritables « chasseurs de sang » auprès de leurs parents et de leurs connaissances.

Après les résultats éloquents des collèges de la Croix-d'Ouchy et de Puidoux Chexbres (350 nouveaux donneurs inscrits), deux nouvelles campagnes ont été lancées en 1976. La première a eu lieu dans le district d'Echallens et 254 nouveaux donneurs se sont présentés à la première prise de sang à laquelle collaborèrent les samaritains, le corps enseignant, et les élèves des classes terminales, sous l'égide du Centre de transfusion sanguine de Lausanne dirigé par le Dr Wuilleret. Cette initiative a permis de restructurer la section locale de la Croix-Rouge et d'envisager la création d'une section de samaritains. Une deuxième prise de sang, organisée au même endroit, a connu un succès encore plus grand puisque 44 nouveaux donneurs se sont présentés en plus.

La deuxième campagne s'est déroulée à Villeneuve. En complément du programme d'anatomie les élèves de 6^e année ont participé très activement à cette tentative. Grâce au dévouement des maîtres et de leurs élèves l'effectif des donneurs de sang a passé de 160 à 230. Au vu de ce bilan favorable, il est probable



que l'opération sera renouvelée régulièrement dans cette localité.

La commission se tient à disposition des collègues tentés par une expérience semblable. MM. Notter et Maillard, respectivement responsables de ces campagnes à Echallens et à Villeneuve, se feront un plaisir de vous renseigner et de vous soutenir. Pour récompenser les élèves de leur participation à ce beau geste de solidarité, chaque classe a envoyé deux représentants à Berne pour une visite à la Croix-Rouge suisse. Voyage très éducatif au cours duquel 42 élèves accompagnés de 10 enseignants ont eu l'occasion de voir le Laboratoire central du service de transfusion sanguine et la Centrale du matériel de la Croix-Rouge suisse. Ce n'est pas le nombre de donneurs rassemblés à l'occasion d'une telle campagne qui est important. Ce qui compte avant tout c'est le fait que les jeunes et leurs parents, à travers l'enseignement des maîtres, ont été sensibilisés à cette question vitale. Il s'agissait avant tout de faire œuvre éducative. C'est là un des objectifs de la CRJ depuis ses origines.

Camp de formation

Organisé par le Secrétariat romand CRJ à la Casa Henry Dunant à Varazze, près de Gênes, le camp de formation 1976 a réuni 11 jeunes étudiants et apprentis de Suisse romande. Au programme figuraient un cours pour l'obtention du Brevet I de la Société suisse de sauvetage, des informations sur la Croix-Rouge et les Conventions de Genève, des entretiens sur différents thèmes d'actualité (jeunesse et tiers monde, catastrophes naturelles, protection des victimes de guerres, don du sang, charité ou justice, compréhension entre les peuples, la Croix-Rouge et la paix...). Films, sport, musique ainsi qu'une excursion agrémentèrent les moments de détente. Le séjour, offert par la Croix-Rouge suisse, a permis aux participants de prendre conscience de certains problèmes fondamentaux et de recevoir une formation très utile. A l'issue du camp tous les participants ont brillamment obtenu leur brevet de sauvetage et la qualification nécessaire pour fonctionner comme moniteurs dans les cours de jeunes sauveteurs.

Bulletin « Contact (Croix-Rouge) Jeunesse »

Mai 1976 a vu la naissance du nouveau bulletin d'information du Service jeunesse romand de la CRS sous le titre « Contact (Croix-Rouge) Jeunesse ». Destiné aux enseignants de Suisse romande et à leurs élèves, il est diffusé à 10 000 exemplaires et paraîtra quatre fois par année. Il prend le relais des anciens « Feuilles des Juniors romands » dont

la parution a cessé en 1969. La commission, par Vincent Perret, a collaboré activement à la préparation de cette publication. Les collègues qui souhaiteraient la recevoir peuvent s'adresser au Secrétariat romand CRJ.

Divers travaux de la commission

La Commission CRJ/SPV s'est réunie quatre fois au cours de l'année. En plus, de nombreuses séances et divers groupes de travail ont été nécessaires pour développer le programme élaboré.

Pour 1977, la commission a décidé de vouer un soin particulier au développement des activités suivantes :

- Tournoi vaudois de premiers secours pour écoliers ;

- accueil et parrainage des cars de l'amitié ;
- extension de la campagne Mimosa à l'occasion du 30^e anniversaire de la vente.

Conclusion

Le secrétariat CRJ dirigé par M. Christe reste en tout temps à votre disposition à la rue du Midi 2, à Lausanne. A M. Christe, à mes collaborateurs bénévoles, j'adresse un chaleureux merci pour leur dévouement et leur travail qui permettent aux écoliers vaudois de réaliser l'un des trois objectifs de la Croix-Rouge Jeunesse : éducation à l'hygiène et à la santé, entraide, amitié et compréhension internationales.

D. Notter.

Assurance maladie et accidents

Collectivité SPV

Effectifs

Hommes	882	+	51
Femmes	1532	+	62
Enfants	121	+	30
	2535	+	143

Malgré les démissions (8), les décès (7), les radiés (3), et les transferts (19), l'effectif augmente de nouveau cette année de 143 unités, ce qui est très heureux à tous points de vue.

Les comptes

Quelques chiffres

	Recettes	Dépenses
Frais médicaux et pharmaceutiques C-D	957 672.40	1 527 985.55
Hospitalisation G-H	371 545.—	227 671.15
Traitements hospitaliers N-O	153 043.85	82 963.75
Frais étendus E-F	74 612.30	75 121.50
Participations et franchises	185 124.25	
	1 741 997.80	1 913 741.95

Le déficit n'est qu'apparent car les montants récupérés de l'assurance invalidité fédérale, de la caisse pour longues maladies et les subventions fédérales à l'assurance maladie permettent de boucler le trou, de couvrir les frais administratifs et de laisser même un boni qui représente 3,6 % des dépenses. Résultat satisfaisant.

L'hospitalisation

Il me paraît utile de rappeler que l'hospitalisation **en chambre commune** d'un établissement signataire de la convention vaudoise est gratuite pour tous les membres de la collectivité SPV.

En revanche, les séjours dans les **cliniques** ou **en division privée** d'un hôpital sont toujours plus coûteux. Certains hô-

pitaux ont adopté un nouveau système de taxation qui réserve des surprises déroutantes. Ils fixent un forfait total de Fr. 350.— par jour, par exemple, comprenant la chambre, la pension et les frais médicaux et pharmaceutiques. Cela oblige les caisses-maladie à établir un décompte spécial qui n'est pas toujours en faveur des patients hospitalisés. Nous recommandons aux personnes ayant en vue une hospitalisation de se renseigner auprès de l'hôpital sur les tarifs usités et auprès du soussigné sur les prestations de la Caisse. Cela évitera des désillusions au moment du décompte final.

Nous demeurons convaincus que seule une assurance CG 150 N 5000 (maladie et accidents) ou DH 150 O 5000 (maladie seule) permet une couverture qui, dans la

grande majorité des cas, garantit un règlement sans surprises notables.

L'assuré oublie souvent que le patient hospitalisé en privé ne jouit plus du tout d'une protection tarifaire. Cliniques et médecins ne sont pas limités dans leur liberté d'honoraires.

Franchises

Si nos assurés savent que la franchise légale a passé de Fr. 20.— à Fr. 30.— pour la catégorie I (à Fr. 50.— pour la catégorie II), ils oublient souvent que sa perception est renouvelée après chaque période trimestrielle de traitement. De plus, elle est appliquée chaque fois qu'un nouveau médecin est consulté.

Ce nouveau système institué par l'OFAS sur les directives du Conseil fédéral aboutit à des absurdités. Citons un cas : en traitement permanent et contrôlé tous les six mois, un assuré a reçu de son médecin une note d'honoraires de Fr. 65.— pour un examen approfondi et une consultation. La Caisse, après déduction des deux franchises, ne lui doit plus que Fr. 3.— car le montant tarifaire est de Fr. 63.—.

Fr. 3.— sur Fr. 65.—. C'est une dérisoire ; ce n'est pourtant pas le fait de la Caisse mais du système institué par le Conseil fédéral pour compenser la baisse sensible des subsides aux caisses-maladie. Que nous promettent les futures réductions de subventions ? Rien de bon, assurément.

Précisons que dans l'assurance E-F (pour patients privés), la première franchise minimum par année civile a été portée à Fr. 75.— et ensuite à Fr. 50.— par trimestre de traitement. Cette mesure devait normalement faire suite à l'augmentation des franchises dans l'assurance C-D.

Soins dentaires

Les prestations pour soins dentaires ne relèvent pas des obligations des caisses-maladie. La SVRSM accorde toutefois des prestations, à vrai dire très faibles, qu'on peut trouver dans les **Conditions d'assurance C-D, article 31**. Exemples : extraction d'une dent sans anesthésie locale (Fr. 5.—). Avec anesthésie locale (Fr. 8.—). Extraction de 6 dents avec anesthésie régionale (Fr. 24.—). Ce n'est pas le Pérou et la prestation allouée est sans rapport avec la note du dentiste !

Précisons toutefois que la SVRSM offre à ses assurés la possibilité de conclure une assurance complémentaire pour frais dentaires qui accorde des prestations plus élevées que ci-dessus et alloue, par année civile, une indemnité de Fr. 50.— à valoir sur un examen de contrôle fait par un médecin-dentiste diplômé.

Lunettes, articles orthopédiques, etc.

Dans la catégorie d'assurance C-D, les frais d'achat de lunettes, d'articles orthopédiques, de prothèses ne relèvent pas des obligations de la Caisse.

Maintien de l'affiliation pour les membres démissionnaires de la SPV

Les affiliés de la collectivité SPV qui deviennent membres honoraires conservent leur droit à l'affiliation quand ils prennent leur retraite. Pour ceux qui démissionnent en cours de carrière (institutrices qui se marient et quittent l'enseignement), il est possible de conserver le statu quo à condition qu'ils (ou qu'elles) acquièrent le titre de membre associé de la SPV, grâce à une cotisation de Fr. 26.— par année. Cette possibilité est presque toujours utilisée, la différence de cotisations entre membre collectif et membre individuel laissant encore un bénéfice minimum de plus de Fr. 100.— par an.

Faut-il une feuille-maladie pour tous les médecins ?

Trop souvent, l'assuré ne demande pas de feuille-maladie ou la détruit parce que le médecin lui a déclaré sur un ton péremptoire : **Il n'y a pas besoin de feuille-maladie !** Rappelons une fois de plus que **L'ASSURÉ DOIT DEMANDER UNE FEUILLE-MALADIE DANS LES TROIS JOURS QUI SUIVENT LA PREMIÈRE CONSULTATION OU VISITE, QUEL QUE SOIT LE MÉDECIN CONSULTÉ.**

Si le médecin est « tiers-patient », lui remettre simplement la feuille-maladie. S'il est « tiers-garant » ou, comme on dit abusivement « indépendant », joindre la feuille-maladie à la note d'honoraires et envoyer le tout au secrétaire de la collectivité. Les récépissés postaux ou attestations de paiement sont **inutiles** puisque la Caisse verse à l'assuré ce qui lui est dû sur présentation de la note détaillée, acquittée ou non.

Pour la chiropractie et la maternité, des feuilles spéciales doivent être demandées. En revanche, ne pas demander de feuille pour le dentiste, les analyses de laboratoire ou le physiothérapeute. Pour l'hôpital, la feuille-maladie permet l'identification de l'assuré.

Le système des cartes de commande de feuille-maladie a rencontré un accueil très favorable. Il est pratiqué par la presque totalité des membres de la collectivité SPV. C'est une grande facilité pour les assurés et pour le secrétaire à qui il arrive d'envoyer jusqu'à 30 feuilles-maladie en une seule journée !

Le bulletin de la SVRSM

Nous recommandons à tous nos collègues la lecture de cet excellent périodique

et d'en faire collection. Il renseigne de façon claire et souvent plaisante l'assuré sur ses droits et ses devoirs et constitue, mois après mois, un dossier très riche où chacun peut puiser réponse à ses interrogations.

Conclusion

L'assurance-maladie est bien malade en Suisse. L'ascension vertigineuse des frais d'hospitalisation, les menaces qui pèsent sur les subventions fédérales ne cessent de créer de nouvelles difficultés. Et pourtant, personne ne peut ni ne doit négliger cette forme de prévoyance. Personne n'est à l'abri d'une hospitalisation inattendue ou d'une maladie de longue durée. C'est ce qu'ont compris les membres de la collectivité SPV. Ils font partie de la plus grande caisse-maladie de Suisse romande dont nous avons déjà souligné le dynamisme et l'esprit novateur. Cela signifie-t-il que tout y soit parfait ? Nenni ! L'assuré ne se rend pas compte que les lacunes et les insuffisances qui subsistent relèvent de la LAMA (loi fédérale sur l'assurance maladie et accidents) et des directives de l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales). C'est là qu'est le nœud de tous les problèmes. En attendant la révision de la LAMA, il faut, hélas, se contenter de ce qui existe.

Merci à nos assurés qui nous témoignent leur confiance ou leur gratitude dans leurs lettres. C'est, pour le secrétaire, un encouragement à toujours mieux servir les intérêts de chacun de nos membres.

Fernand Petit.

Fournitures scolaires

La commission SPV des fournitures scolaires a été invitée par le DIP à élaborer les feuilles de réquisitions en collaboration avec l'Office des fournitures scolaires. Nous ne pouvons que nous réjouir des excellents rapports ainsi créés entre MM. Pasche et Pauchon d'une part, vos représentants d'autre part.

Pour que le travail de cette commission soit aussi fructueux que possible, il est indispensable que chaque membre SPV nous écrive ses griefs, ses remarques, ses vœux concernant les fournitures scolaires. Mais qu'il n'oublie pas la situation précaire des finances de l'Etat !

Sollicité de toutes parts, notre collègue Jean-Louis Cornaz a désiré être relevé de son mandat de président, tout en restant membre de la commission, heureuse de continuer à compter sur ses précieux conseils. Il a été remplacé par Charles Roux, 1111 Tolochenaz.

Pour la commission SPV :

Charles Roux.

B. ORGANISMES OFFICIELS

Rapport de la commission de la Centrale de documentation scolaire

Dépendante jusqu'à l'an dernier du Service de l'enseignement primaire, la Centrale de documentation scolaire relève désormais du Service de la formation et de la recherche pédagogiques, dirigé par M. F. Bettex. C'est dire que les maîtres secondaires y auront aussi accès. Au moment où s'accomplit cette mutation, un bref coup d'œil à la statistique n'est pas superflu et montre la réjouissante évolution de la centrale, de 1953 à 1976 :

- le nombre des objets disponibles a passé de 8204 à 21 895 (+ 267 %) ;
- le nombre des prêts de 17 638 à 40 190 (+ 228 %) ;
- le nombre des abonnés de 497 à 1700 (+ 342 %).

Ce résultat, obtenu avec un demi-poste de travail supplémentaire seulement, donne la mesure de l'effort fourni par ceux qui sont sur la brèche aujourd'hui, par le directeur en particulier, notre collègue André Moret, à qui s'adresse notre très vive reconnaissance.

Logée autrefois dans les combles de l'école normale, la centrale occupe maintenant des locaux mis à la disposition du DIP par l'Imprimerie Ruckstuhl, à l'avenue de Beaulieu 9. Avec une surface de 134 m², l'espace disponible ne suffit plus depuis longtemps ; aussi le souci de donner du large à la centrale préoccupe-t-il les chefs de service dès 1957 ; cependant,

le prix des loyers a fait sombrer tous les projets.

Le problème vient d'être résolu grâce à l'acquisition par le DIP du bâtiment des Editions Rencontre, au chemin d'Entre-Bois. La centrale y occupera des locaux plus spacieux, probablement à partir de la nouvelle année scolaire.

Au nom de la SPV, le soussigné remercie ceux qui ont permis que s'ouvre une ère nouvelle pour la Centrale de documentation scolaire : MM. François Bettex, chef de service ; Hermann Rochat, président de la commission, ainsi que les responsables de la centrale pour leur savoir-faire, leur travail et leur dévouement.

Délégué SPV :
J.-J. Desponds.

Commission disciplinaire

Cette commission n'a pas été convoquée en 1976.

G. Bovay.

Commission vaudoise de radioscolaire

La commission ne s'est pas réunie en 1976.

Bertrand Jayet.

C. ILLUSTRATIONS PRIVÉES

Commission journaux d'enfants

Déléguée du CC : Hélène Gilliard.

Le **Crapaud à lunettes** et le **Chat botté**, faut-il le rappeler ? sont édités par le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) (où je représente également votre comité), avec l'appui de Pro Juventute et des Départements de l'instruction publique de **Suisse romande**. Leur rédacteur est M. André Eiselé, de Prilly.

La publication de magazines pour enfants en Suisse romande relève de la gageure. Le public romand compte un million d'habitants et c'est parmi cette tranche de population fort réduite que le CVAJ doit trouver ses abonnés. A titre comparatif, les éditeurs français ont un public cinquante fois plus élevé. Ces chiffres soulignent les très sérieux efforts que doivent déployer les responsables de la publication de ces deux magazines.

Il y aurait bien sûr une issue en sous-

crivant à une certaine tendance ou à un certain goût. Tel ne peut être l'objectif de ces publications. En s'efforçant de donner à nos élèves un matériel de distraction, de lecture, d'éveil, en faisant appel à leur capacité de réflexion, de curiosité, de compréhension du milieu dans lequel ils évoluent, nous leur accordons le respect et la considération qu'ils méritent. Nos journaux d'enfants doivent donc poursuivre leur carrière, même si elle n'est pas facile.

Depuis deux ans, le **Crapaud à lunettes** a bénéficié d'une véritable cure de rajeunissement grâce à son nouveau rédacteur M. André Eiselé. Cet hebdomadaire offre des reportages, des photos, des bricolages, des jeux, des articles de fond dans tous les domaines à peu près. 70 % des articles sont publiés à la demande des enfants qui entretiennent une très

importante correspondance avec la rédaction, défendant ou critiquant avec vigueur (ô combien !) « leur » journal. Ils sont en outre associés à la rédaction. Le **500^e numéro** vient de paraître et il a été tout entier rédigé par les lauréats du concours du **Crapaud-Reporter** organisé l'an dernier. Chacun de ces lauréats va effectuer un voyage en avion à Zurich où sera organisé pour eux une visite des installations techniques de **Swissair**. Ils seront ensuite reçus par l'équipe de rédaction du **Téléjournal** où ils pourront s'entretenir avec les journalistes de service et notamment avec leur rédacteur en chef, **M. José Ribeaud** qui les recevra personnellement à cette occasion. La rédaction du « **Crapaud** » ouvre largement ses colonnes aux jeunes reporters afin que cet hebdomadaire soit vraiment « leur ».

Collègues, encouragez ces initiatives chez vos élèves. Vos classes peuvent être associées à la composition des numéros, soit lecture d'épreuves, mise en pages, illustrations, etc.

Le **Chat botté**, réservé à nos plus petits, a changé de format. Ses larges pages offrent d'abondantes possibilités de bricolage, d'observations, de jeux, de lectures. Un graphisme conçu pour eux spécialement, un choix et un dosage judicieux des diverses activités proposées les mettent bien à leur portée.

Conclusion

Les moyens de diffusion limités dont disposent ces deux publications (moyens imposés par leur caractère non lucratif) appellent notre collaboration, nous, corps enseignant. C'est par notre effort de promotion en vue de suggérer des abonnements aux parents que vous pouvez témoigner votre sympathie aux efforts entrepris. Je sais que je peux compter sur vous tous, chers collègues, alors merci d'avance !

Hélène Gilliard.

Brochures OSL

Les difficultés financières subsistent (Fr. 63 000.— d'excédent de dépenses), la vente diminue (16 %), les tirages sont plus faibles (plusieurs centaines de milliers de brochures en moins). Les dons généreux et le travail bénévole de 3600 collaborateurs, permettent encore de faire vivre cette œuvre.

Au terme de plusieurs années, le délégué SPV ne peut s'empêcher d'exprimer ici son amertume devant l'indifférence du corps enseignant romand. Un récent article paru dans « Perspectives » invitait les enseignants à montrer leur intérêt en lui

donnant les renseignements concernant ces brochures ; il a reçu 3 demandes... Le désintérêt est regrettable, le corps enseignant devant être le véritable moteur de la diffusion de lectures saines et enrichissantes.

Le signataire serait heureux si chacun de vous prenait ses responsabilités et permette ainsi à l'OSL de vivre encore longtemps dans une situation prospère.

R. Curchod.

Association vaudoise des auberges de la jeunesse

Déléguée du CC : Hélène Gilliard.

Conscient de l'intérêt que représentent les auberges de la jeunesse pour nos collègues, le CC m'a déléguée au comité de cette association, dont je vous ai, à maintes reprises, entretenu dans notre « Educateur » pendant l'année écoulée. Voici leur dernier communiqué :

« De très nombreuses auberges de la jeunesse conviennent bien pour vos camps de ski, semaines scolaires à la campagne, etc. En effet, de plus en plus d'AJ possèdent une salle (ou plusieurs) de cours avec tableau noir, écran de cinéma et autres appareils. L'équipement des bâtiments est généralement aussi adapté aux séjours de longue durée, ce qui vous permet, même avec un budget réduit, d'atteindre agréablement et dans les meilleures conditions les buts que vous vous êtes fixés. D'autre part, les auberges de la jeunesse offrent également des possibilités fort intéressantes pour les courses d'écoles, notamment par les prix peu élevés pour le logement (entre Fr. 3.50 et Fr. 7.—) et aussi par le fait que vous pouvez obtenir des repas chauds et complets très bon marché. Même si vous ne faites que des courses d'écoles d'un jour, vous avez la possibilité de trouver refuge, en cas de mauvais temps, dans une auberge de la jeunesse, ou si vous vous annoncez assez à l'avance, de vous faire servir un repas de midi. L'utilité des auberges de la jeunesse, pour les classes, n'est plus à démontrer et les secrétariats des sections sont à votre disposition pour éventuellement vous aider et vous conseiller.

Adresse : Passage de l'Auberge 6, 1842 Territet.

Un conseil encore ! N'oubliez pas de payer votre carte de membre, même si vous n'avez pas l'occasion de bénéficier des auberges pendant l'année. Cette association, sans but lucratif, ne peut remplir ses fonctions sans cela. Je connais des communes qui paient leurs cotisations elles-mêmes puisque leurs écoliers en profitent. Alors pensez-y !

Hélène Gilliard.

Pro Familia

Le rapport précédent mentionnait les efforts poursuivis depuis plus de trois ans par la commission « Robinson » de Pro Familia, en collaboration avec Pro juventute pour promouvoir la création de places de jeu — la réservation d'espaces verts aussi — dans les cités et les communes, en faveur des enfants.

Malgré l'incompréhension rencontrée parfois, maintes entreprises sont menées à chef, grâce à la bienveillance de certaines communes. L'utilité de telles réalisations n'est plus à démontrer. La commission souhaiterait ardemment que des enseignants s'intéressent à ce problème ou tout au moins lui fassent part des désirs ou des possibilités de réservation de terrains de jeu. La commission leur en serait reconnaissante.

Pro Familia poursuit sa tâche, tant dans les sections du Centre médico-social, de la prévention de la drogue que de la consultation de budgets familiaux ou de planning familial.

Le comité, dans sa dernière séance, a examiné les propositions sur la révision du « Droit de la famille », avec ses principales incidences sur le mariage.

On sait que l'Alliance des sociétés féminines suisses a publié une brochure « Vers un mariage d'égal à égal », qui est une information sur le projet d'une nouvelle législation concernant les effets généraux du mariage et le régime matrimonial.

Ainsi les problèmes qui retiennent l'attention de Pro Familia sont encore fort nombreux.

Edouard Paillard.

Mémise

Comité

L'institution a perdu une fidèle amie en la personne de M^{me} Nagel, institutrice retraitée, de Neuchâtel. M^{me} Nagel était membre du comité depuis de nombreuses années, elle manifestait un vif intérêt pour les élèves de Mémise. Nous garderons de M^{me} Nagel un souvenir reconnaissant.

Travaux

Eaux usées et eau chaude, les travaux prévus sont terminés.

Ecole de Mémise

C'est un internat qui accueille des filles de 7 à 18 ans, ne pouvant suivre le rythme des classes primaires ou des classes de développement.

Des enseignants spécialisés, des éducateurs, soutenus par des thérapeutes, s'efforcent de développer au maximum les

possibilités de chaque enfant, si diverses soient-elles.

En classe primaire l'enfant doit s'adapter au programme, au rythme de la classe. Dans la classe spéciale, c'est le contraire, les acquisitions scolaires et pratiques sont délimitées par l'élève, adaptées à son rythme, à ses progrès.

Stages

Comme dans les classes primaires terminales, les élèves font des stages en vue d'un travail professionnel. Ils sont organisés par la direction de l'école avec la collaboration et l'accord de l'Office régional d'orientation professionnel. Ces stages varient de quelques jours à trois mois. Ils sont indispensables ; ils aident à l'orientation, renseignent sur le comportement, le degré d'autonomie, préparent doucement l'élève à sa réintroduction. Les stages recherchés pour les filles de Mémise sont les suivants : cuisine (ménages particuliers, home, restaurant, hôpital) ; repassage (atelier, buanderie, teinturerie) ; dans divers magasins, de manutention industrielle.

Les stages dans un zoo ou dans un manège (palefrenière) sont très demandés.

Après Mémise

En 1976, onze élèves ont quitté l'école. 2 sont rentrés à la maison et poursuivent en classe de développement ; 2 sont en maison de formation (Seedorf, Fribourg) ; 1 en atelier protégé (Polyval, Le Mont) ne peut s'assumer ; 1 travaille dans un magasin, vit dans sa famille ; 1 retour au foyer (France), probablement en atelier protégé ; 1 en apprentissage pratique cuisinière ; 1 en apprentissage pratique coiffeuse ; 2 en apprentissage pratique ménager.

Apprentissage pratique = formation sans obligation de cours, durée 2 ans, débouche sur un certificat délivré par le patron.

Conclusion

Si l'année dernière toutes les élèves ont trouvé une place de stage puis de travail, n'en déduisez pas que tout va pour le mieux dans ce domaine. Il faut à M^{me} et M. Ehinger et à leurs collaborateurs beaucoup de temps, de persévérance, pour chercher, informer, voire convaincre un employeur de tenter un essai. Sur les ondes françaises, dans l'émission « Ces enfants que l'on cache » des parents et des responsables de handicapés et débiles légers font part des difficultés qu'ils rencontrent pour faire accepter par la société et les milieux économiques des jeunes et moins jeunes, différents de la « normale ».

Qu'en est-il chez nous ?

Ce droit à la différence que théoriquement nous avons tous, essayons de l'accepter en face de nous, de le faire accepter par nos élèves.

Madeleine Braissant.

Ecole Pestalozzi

Notre rapport 1975 (« Educateur » N° 14), le bulletin d'information SPV (« Information-documents » de l'été 1976), un article consacré à l'assemblée générale par notre collègue Maurice Mayor (« Educateur » N° 36) ont abondamment renseigné, tout au long des douze derniers mois, sur l'institution filleule de la Société pédagogique vaudoise. Il nous sera donc certainement pardonné la brièveté du présent texte, osons-nous croire.

Activité éducative et scolaire

Grâce au dévouement de tous, mais plus particulièrement de l'équipe éducative (5 instituteurs et 12 éducateurs), la mission éducative et scolaire de l'école Pestalozzi a pu se poursuivre normalement en dépit de l'ouverture du chantier des nouvelles constructions. De 46 à 50 enfants ont profité de la sollicitude d'un personnel désireux de les aider à retrouver leur équilibre et à prendre un nouveau départ dans la vie. Malgré le surcroît d'occupations consécutif au début des travaux, le directeur, excellentement secondé par M. Moraz, responsable du secteur éducatif, a tenu à continuer à assumer lui-même la direction générale et celle de la partie scolaire.

Constructions

Sitôt les crédits nécessaires accordés par le Grand Conseil (mai 1976), les travaux de construction de l'école et du groupe de pavillons ont commencé (octobre 1976). Qu'il s'agisse de leur avancement ou de leur coût, ils ont progressé normalement et continuent de même. Le gros œuvre devrait être achevé en juin 1977 ; l'occupation des locaux est espérée en septembre 1978 déjà. La collaboration de l'architecte, M. Grand, et de tous les corps de métier permet de réduire au minimum les incommodités inhérentes à un chantier au sein même de l'institution ; qu'ils en soient remerciés.

150^e anniversaire

150^e anniversaire de la mort du grand pédagogue, 1977 est une année Pestalozzi. Elle l'est même tout particulièrement pour l'institution qui porte son nom et que fonda, voici 150 ans, l'un de ses neveux, Sigismond Scheler. Désireux de marquer cette date, le comité a décidé d'organiser une fête champêtre à laquelle pensionnaires, personnel et tous les amis

de l'œuvre seront invités à s'associer. Venez aussi nombreux, le 4 juin prochain, participer à une brève cérémonie, faire connaissance avec le cadre de l'école, les enfants qui y vivent et les adultes qui y travaillent, vous égayer enfin aux divers stands en préparation.

NICOD Paul.

GRETI

Au cours de cette dernière année d'activités, comme toutes les organisations se préoccupant d'éducation et de formation, le GRETI a connu et connaît encore les retombées d'une évolution rapide et difficilement maîtrisable de l'école comme de la société en général. Rapelons, ce qui n'est pas inutile dans le milieu de l'enseignement primaire où le GRETI est fort mal connu, que cette organisation s'est donné pour vocation d'être le point de rencontre, l'organe de contact et de discussion entre enseignants et enseignés, éducateurs, parents, syndicats, économie, pouvoirs publics, etc. Mais il s'agit d'une grande ambition, peu facile à réaliser concrètement étant donné la diversité des problèmes qui animent ces secteurs si différents, souvent peu enclins à collaborer. Après avoir axé son activité durant plusieurs années sur la recherche et le lancement de nouvelles techniques d'enseignement (enseignement programmé, pédagogie institutionnelle, etc.) et ouvert de larges horizons, le GRETI a progressivement centré son action dans le domaine de l'éducation permanente. Or, ce mouvement s'est opéré au moment où la crise économique diminuait fortement la participation financière des entreprises privées à des programmes de recherche et les DIP romands créaient des centres de perfectionnement pour les enseignants, à l'instigation de leurs associations professionnelles. Du coup, le GRETI entrait dans une période de crise et ses séminaires d'été étaient de moins en moins fréquentés. Ce fut le creux de la vague duquel il n'est pas encore sorti puisque l'été 1976 fut marqué par une participation des plus basses au séminaire, sans parler des journées d'études au cours de l'année qui ne réunirent que des spécialistes des problèmes discutés et toujours les mêmes.

En mars 1976, le GRETI organisa une biennale à Lausanne ; ayant dû renoncer à une manifestation plus importante, il dut se contenter, pour des raisons financières et à la demande des organisations participantes qui désiraient mieux se préparer, d'une « mini-biennale » au cours de laquelle furent présentées des expériences d'éducation permanente en

Suisse. Cette manifestation fut fort intéressante, mais démontra de manière flagrante combien il est difficile d'établir un consensus sur l'éducation permanente entre des milieux aussi divers que ceux que le GRETI veut toucher. Elle démontre également le peu d'intérêt que suscite cette organisation au niveau des enseignants primaires vaudois qui ignorent pour la plupart son existence. Il faut cependant dire que la SPR s'occupe depuis 1970 du problème de l'éducation permanente et que sur ce terrain, le GRETI risque fort de partir perdant devant le travail considérable effectué par la commission EP/SPR durant ces 7 dernières années. Les enseignants qui s'intéressent au problème y sont déjà mobilisés, et alors que le GRETI cherche encore sa voie dans ce domaine si vaste, l'EP/SPR a déjà, pour les enseignants, défini assez clairement des objectifs concrets sur lesquels elle travaille et avance. Aussi, il semble que c'est justement ce qui manque au GRETI : des objectifs concrets, et surtout un contact avec sa base. Or, là également, il y a des problèmes. Au cours de 1976, le GRETI organisa des réunions locales et régionales de ses membres et tenta d'établir ce contact. Il ne semble pas avoir porté tous les fruits espérés.

En résumé, le GRETI connaît actuellement une crise dont il cherche à se sortir ; je dirai même qu'il cherche une raison de poursuivre son action. Celle-ci n'atteint pas les buts souhaités : au séminaire 1976, 60 inscriptions sur 100 en 1975, 6 cours ont dû être supprimés faute de participants. Aussi, le Conseil du GRETI a, pour 1977, établi un programme axé sur les points suivants :

1. Organiser une nouvelle biennale, mais en restant modeste quant à ses objectifs tout en conservant une grande ambition à long terme ; développer le concept de l'éducation permanente dans les divers milieux dont le GRETI veut être le centre de ralliement. Encore faut-il pouvoir définir un concept convenant à tous ces milieux si divergents ? Et cette définition, le GRETI ne l'a pas encore trouvée... à mon avis.

2. Poursuivre l'organisation des séminaires d'été, mais avec une nouvelle formule encore à trouver, la période des vacances ne semblant plus du tout favorable ; les enseignants sont en effet saturés de cours (de recyclage notamment) et les gens de l'économie sont harcelés par les problèmes que la crise leur cause.

3. Poursuivre également l'organisation de journées d'étude ; il faudrait là, semble-t-il, essayer de trouver des thèmes ayant trait à la crise de l'école dont le GRETI se préoccupe réellement et avec raison ; ce serait là l'occasion qu'il en-

visage de mettre en rapport les spécialistes qui ont conçu les nouveaux programmes avec les enseignants chargés de les transmettre à leurs élèves. Il y a là un grave problème, un malaise à dissiper, une crise de confiance qui freine et risque d'enrayer l'introduction des nouveaux programmes. Le Conseil du GRETI a longuement discuté du problème et décidé de l'analyser. Le GRETI voit ici une occasion pour lui de jouer un rôle efficace.

4. Maintenir la publication du journal « Techniques d'instruction ».

En conclusion, si nous analysons l'activité générale du GRETI, nous constatons une volonté de dominer les problèmes et de leur apporter des solutions acceptables pour tous ; malheureusement, en voulant prendre ces problèmes de trop haut, le GRETI a beaucoup de peine à les approfondir et son action reste superficielle. Il entrouvre des portes certes, mais il n'a que rarement pu exploiter à fond, jusqu'à présent, les résultats de ses initiatives. Qui sait si la présence d'un plus grand nombre de praticiens de l'enseignement primaire en son sein ne permettrait pas de corriger ce défaut et ne l'amènerait-il pas à s'accrocher à la résolution de problèmes plus concrets et plus accessibles aux maîtres et maîtresses de notre école ? A moins que le GRETI ne se contente que d'être un trait d'union et un lieu de rencontre dans le but d'aider les divers secteurs de notre société à se connaître et à s'entendre ? La question reste ouverte !

J.-C. Mauroux.

DERNIÈRE HEURE :

LIBERTÉ DE DOMICILE

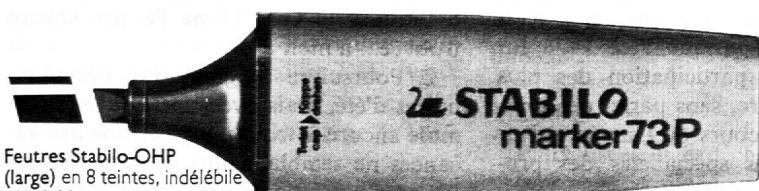
- Le problème de la liberté de domicile de l'enseignant est à l'ordre du jour de la prochaine session du Grand Conseil.
- L'exposé des motifs conclut à une liberté limitée au cadre du groupement scolaire.
- L'adoption de cette proposition ajouterait un élément d'insécurité au statut de beaucoup d'instituteurs sans pour autant apporter souvent une solution au problème parfois aigu que connaissent actuellement certains de nos collègues.
- Un tel compromis ne saurait satisfaire la Société pédagogique vaudoise dont les membres sont invités à faire le maximum pour informer et sensibiliser sur cette question autour d'eux.
- Dans le cadre de son action, le Comité cantonal fera paraître dans le prochain « Educateur » corporatif une abondante information à ce sujet (N° 16).

Texte de la résolution du Congrès 1974, confirmant des votes précédents : « Les enseignants primaires vaudois, membres de la Société pédagogique vaudoise, réunis en congrès, demandent la reconnaissance de la liberté de domicile sur territoire vaudois quel que soit le lieu de travail. »

*Alain Kunzi, président.
Paul Nicod, secrétaire général.*

Rédactrice de la rubrique vaudoise : M^{me} Hélène GILLIARD, Ecole des Fossés, 1197 Prangins. Tél. (022) 61 59 38.

Accessoires-OHP Schwan-STABILO



Feutres Stabilo-OHP (large) en 8 teintes, indélébile et soluble.

Feutres Stabilo-OHP (moyen) 8 teintes, indélébile et soluble.

Feutres Stabilo-OHP (fin) en 8 teintes, indélébile et soluble.

Dans votre papeterie

 **Schwan-STABILO**

La même marque pour tous les articles de rétro-projection. Feutres Stabilo-OHP en 8 couleurs lumineuses, encre indélébile et soluble, 3 largeurs de trait. Transparents en feuille et rouleau (imprimé ou non), lettres à frotter, compas, chiffon-solvant, stylo-effaceur, etc. Demandez le prospectus détaillé montrant le programme global des accessoires OHP Schwan-Stabilo.



Agence générale Hermann Kuhn, 8062 Zurich

La parole aux partis politiques

Le « Genevois », organe du Parti radical, reprend en première page de son édition du 24 mars les principales thèses du document SPG « Conditions de travail des élèves et des maîtres » (cf. « Educateur » N° 8/1977). M. Guy-Olivier Segond y apporte le commentaire suivant :

Toutes ces solutions, étudiées, notamment, par la Société pédagogique genevoise, méritent notre appui. A plusieurs reprises, que ce soit à Thyon 2000 ou à Montreux, que ce soit par la voix des membres de la commission de l'instruction publique du Miroir de l'Etat ou par la voix des députés appartenant à la

commission de l'éducation du Grand Conseil, notre parti a déclaré que l'effort consenti par le cycle d'orientation et l'enseignement secondaire, devait être maintenant porté sur l'enseignement primaire. L'occasion est venue de le démontrer. Pas seulement parce que l'école primaire a été traitée en parent pauvre, mais aussi parce qu'il s'agit de l'ordre d'enseignement où toute la vie scolaire d'un enfant se joue.

La « tournée des partis » et les divers contacts politiques pris par le comité SPG ces dernières semaines commencent réellement à porter leurs fruits !

P. Dunner.

Compte rendu de l'assemblée générale du 15 mars 1977

1. Emploi

Ce problème a déjà été évoqué lors de la dernière AG. La proposition SPG de porter un effort particulier sur la pédagogie compensatoire a rencontré partout un écho favorable. En ce qui concerne les postes d'enseignant complémentaire dans une école, il restera quelques points à régler après le dépouillement des questionnaires, notamment à fixer les critères pour déterminer quel travail sera attribué aux enseignants déchargés, comment il sera organisé, en cas de trop nombreuses demandes comment seront départagés ceux qui auront (ou non) droit au mi-temps, etc.

D'ores et déjà une dizaine de projets d'équipes d'enseignants désirant collaborer avec un collègue déchargé de sa classe nous sont parvenus. On sent un évident désir de décloisonner classes et programmes ; une émulation vivifiante se manifeste, ce n'est pas la SPG qui s'en plaindra !

Sur ce point de l'ordre du jour, l'assemblée vote la résolution suivante :

Les membres de la Société pédagogique genevoise, réunis en assemblée générale le 15 mars 1977

— notent avec satisfaction l'effort fourni ces dernières années au niveau de : la construction des bâtiments scolaires ; la diminution de l'effectif moyen des classes (24,45 en 1970 ; 22,13 en 1976) ; la suppression des classes à plus de 30 élèves ;

— constatent cependant que ces mesu-

res ne sont pas suffisantes puisque l'on compte cette année encore 320 classes de plus de 25 élèves (1 élève sur 4 travaille donc dans une classe de plus de 25 élèves) ;

— relèvent également que, mis à part l'élaboration des programmes CIRCE I et II, peu d'efforts spécifiques ont été tentés dans le sens d'une réelle démocratisation des études en portant une attention particulière à la lutte contre l'échec scolaire et à l'appui envers les enfants les plus défavorisés.

En conséquence les membres de la SPG — considèrent qu'il ne peut être question de parler de pléthore d'enseignants dans l'enseignement primaire et enfantin ;

— et demandent pour la rentrée 1977 : l'ouverture de nouvelles classes ; la création de poste d'« enseignants complémentaires » ; la mise en place d'expériences pédagogiques, principalement dans le sens de la création d'« équipes d'enseignants » ; la généralisation du système des appuis ; l'intensification du soutien ; l'attribution d'heures de décharge pour les collègues de plus de 50 ans.

Les membres de la SPG présents à l'AG du 15 mars ont en outre réaffirmé leur soutien tant à la FAMCO qu'à l'UCESG (enseignants du CO et du secondaire) dans les actions que ces deux associations ont entreprises dans le cadre des revendications du CARTEL.

2. CIA

La commission « Intercaisses » est tombée d'accord pour entrer en discus-

sion sur le projet N° 4 de rénovation et qui prévoit grossièrement une répartition des cotisations $\frac{2}{3}$ Etat et $\frac{1}{3}$ fonctionnaires, la suppression des rappels généraux ainsi que celle des finances d'entrée. Sujet ardu que cette CIA ; mandat est donné à nos représentants de continuer à travailler dans la ligne énoncée ci-dessus.

3. Prix de fin d'année

Les membres de la SPG ne reviendront pas sur leur décision antérieure de demander la suppression des prix, quel que soit le mode d'attribution annuelle (par exemple récompense de l'effort, etc.). Le vote est net et sans appel !

Divers

— Commission de liaison école primaire - cycle d'orientation.

Tous les enseignants des grands degrés ressentent la nécessité de mieux organiser et faciliter le passage des élèves au CO. De leurs côtés nos collègues du CO sont prêts à nous rencontrer pour faire leur part de chemin. Dans ces conditions, la SPG demande instamment à ceux de ses membres qui sont intéressés par ce problème de bien vouloir s'inscrire à cette commission. Plus il y a d'avis exprimés, plus nous serons sûrs de viser juste. (Téléphonez au 44 82 30 SPG St-Jean, il est encore temps.)

— Allemand : le rapport Lang est sorti. Remarques, suggestions, critiques à faire connaître d'ici au 18 mai. Là également une commission existe : prenez contact avec Henri Scherer, Comité SPG.

— Inspectorat : 4 inspecteurs quitteront leur poste à fin juin (limite d'âge). La SPG tient à rappeler que pour elle, l'inspecteur (s'il doit y en avoir...) est : un généraliste - un animateur - il est nommé à terme.

La SPG a transmis la proposition suivante à la DEP : dès septembre 1977 les nouveaux inspecteurs, nommés à terme, seront des généralistes responsables de tous les degrés (1E - 6P) de manière à faire porter leur animation sur une ou deux écoles seulement, voire un quartier, une commune.

— Français : dès septembre 1977 les classes genevoises disposeront pour cette matière de la dotation horaire romande, c'est-à-dire d'une heure de moins... pour couvrir le programme genevois. L'heure ainsi récupérée ira aux mathématiques. Un groupe de travail s'emploiera d'ici fin juin à élagger là où faire se peut pour caser le programme de français dans l'horaire réduit.

Pour le comité :
LU.

Une école enfantine pas comme les autres

Nous cherchons le jardin d'enfants, l'enfantine, que l'on nous a signalé. Quelques pas à gauche, quelques pas à droite, puis nous prenons le passage sous l'immeuble N° 19 et nous découvrons une double porte vitrée recouverte de dessins d'enfants. Nous entrons. Là où l'on trouve habituellement des magasins de quartier, nous découvrons un jardin d'enfants. Il s'agit d'un vaste espace où tables, armoires, chaises, casiers... découpent une surface qui paraît très grande. Pourtant, prévu par la commune de Carouge pour deux jardins d'enfants, ce volume s'est révélé non conforme aux règlements en vigueur. En renonçant aux cloisons qui devaient séparer les deux locaux et la salle de jeu, le volume obtenu finalement devenait acceptable pour recevoir plus de 40 enfants.

Deux de nos collègues, qui ne se connaissaient pas, furent sollicitées, il y a plus de quatre ans, pour tenter de travailler ensemble avec deux groupes d'enfants dans le même local. Attirées par l'idée d'essayer quelque chose de différent et souhaitant un renouveau pédagogique au milieu de leur vie professionnelle, elles acceptèrent. Elles décidèrent, dès le début, de se considérer comme co-responsables de tous les enfants qui ne constitueraient finalement qu'un seul groupe (en 1976-1977 : 42 élèves).

Le responsable de la direction de l'enseignement primaire chargé des relations avec les communes, ainsi que l'inspectrice de la circonscription concernée apportèrent leur soutien à ces deux maîtresses qui purent compter sur des conseils pratiques et des encouragements réjouissants. On leur parla d'une école à Grenoble et de différents jardins d'enfants danois qui connaissent des conditions de travail comparables. Elles purent choisir leur mobilier. Toutes les parois sont recouvertes de panneaux d'affichage ; sur le sol, de la moquette, à l'exception du « coin » peinture, en carrelage, et du local destiné au brossage des dents consacré également aux « essais aquatiques » (transvasages, objets qui coulent, objets qui flottent...), le pupitre traditionnel de la maîtresse, relégué contre un mur, ne semble vraiment pas indispensable au milieu des centres d'activités : maison de poupées, infirmerie, plots, magasin, ferme, garage, trains en bois, livres d'images, peinture, craies... On imagine d'ailleurs difficilement une maîtresse à un pupitre.

Dans un jardin d'enfants officiel gene-

vois, les diverses activités se regroupent sous les termes : langage, jeux sensoriels, rythmique, travaux manuels, activités créatrices... qui doivent être coordonnées selon un plan et un emploi du temps un peu comme le sont les différentes branches enseignées à l'école primaire. En fait, à la rue de la Praille, les maîtresses n'ont pas été empêchées jusqu'ici de concevoir leur travail d'une manière globale. Elles répugnent à l'idée d'imposer des activités différencier avec un dosage et un rythme définis. Il leur semble surtout essentiel d'offrir aux enfants un choix, aussi vaste que possible, de possibilités de s'exprimer, d'agir et d'expérimenter. Plus leur ambiance de travail sera stimulante, estiment-elles, plus l'imagination des enfants aura de chances de se développer. La plupart des activités proposées contiennent implicitement les exercices traditionnels que l'on a l'habitude d'imposer isolément. Dans le parc voisin, par exemple, à la recherche de marrons, il a fallu courir, s'accroupir, marcher à quatre pattes ; on aura touché, caressé ces « jouets » brillants, peut-être aura-t-on croqué dans ces fruits merveilleux ! En classe, on a comparé, on a discuté, on a classé ces trésors ; on a planté aussi, qu'allait-il arriver ? Et puis, si l'on plantait des cailloux... ?

En arrivant à l'école, les enfants choisissent leur activité ; un contrôle sur fiches épinglees au mur permet de se faire une idée des occupations des enfants au cours de la semaine. Si des enfants s'ennuent, les enseignantes cherchent à modifier leur travail en renouvelant les activités proposées. Une seule occupation se fait avec tous les enfants : le chant. Pour la rythmique, l'expression orale, les jeux mimés organisés et dirigés par les adultes, les plus timides se précipitent au début de l'année. Dans les moments de discussion provoqués, par l'une ou l'autre maîtresse, tous ne s'expriment pas forcément (ils sont plus de 40 parfois) mais ils n'ont pas besoin d'une organisation pour s'exprimer.

Comment les enfants se comportent-ils ensuite, en 2^e E, dans des classes où les maîtresses ne sont pas animées par des convictions pédagogiques comparables, où les enfants ne se trouvent pas devant un grand nombre d'activités qu'ils peuvent choisir en permanence ? A-t-on fabriqué de petits anarchistes ? — il semble que ce ne soit pas le cas. Des enfants plus débrouillards, plus autonomes, moins « au crochet » de l'adulte, voilà ce que

nos maîtresses quittent en fin d'année. La soumission à des règles dont la nécessité n'est pas ressentie par les enfants serait peut-être un obstacle à certains objectifs pédagogiques.

Il y a quatre ans, lorsque ce jardin d'enfants s'est ouvert, les parents se posaient beaucoup de questions ; dans certains quartiers, dans certains immeubles, les potins prennent une place importante si une information rapide et sérieuse n'est pas faite assez tôt. Des rencontres furent organisées. Les parents étaient surtout inquiets à l'idée qu'il n'y avait pas de production régulière de petits travaux manuels. Un jardin d'enfants, une école ne semblerait, pour beaucoup, prendre tout son sérieux que lorsque le résultat est constitué avant tout d'objets visibles et durables. Actuellement, les inquiétudes paraissent s'être dissipées et la population semble avoir admis cette conception du jardin d'enfants.

Nos collègues, qui avaient travaillé plusieurs années dans le cadre habituel, apprécient leur situation. Pour les enfants, le nombre plus grand de rencontres possibles leur semble un enrichissement ; pour elles-mêmes le travail est plus stimulant. Les échanges d'idées à propos de tel ou tel enfant sont utiles ; les affinités particulières permettent d'améliorer les contacts et finalement l'action éducative. Quelques parois permettraient de créer des activités isolées et d'atténuer les bruits inévitables et inhérents à certaines occupations.

Souhaitons que ce jardin d'enfants vive, que ses responsables puissent travailler dans le calme et la sérénité et que l'on favorise l'esprit de recherche et de compréhension qui a présidé à sa création !

Commission de l'éducation permanente.

N. B. La commission tient à souligner, ici encore, qu'il n'est pas dans ses intentions, ni dans son rôle d'apporter, par les lignes qu'elle publie dans l'*« Educateur »*, un modèle d'école, un modèle de vie à imiter. Elle espère cependant stimuler, quelque peu, les idées des uns et des autres pour que les enseignants surtout, et l'administration aussi, se situent dans une recherche qui puisse se dégager parfois des habitudes, des règles, enfin des structures de l'école que nous connaissons. Il paraît évident que si notre réflexion ne se situe que dans un cadre limité, elle n'entraînera que des solutions limitées.

J'apprends l'espéranto

Dans le cadre de l'éducation permanente, quelques enseignants genevois ont suivi, pendant 12 semaines, un cours d'initiation à l'espéranto, animé par Claude PIRON. Voici les réflexions de l'un d'eux.

Oui, j'apprends l'espéranto. Quelle idée, n'est-ce pas ? Mais qu'est-ce qui a bien pu me pousser à faire une telle démarche ?

Tout d'abord, c'est peut-être le désir de ne pas faire comme tout le monde. Ensuite, j'ai voulu répondre à la question que tout le monde se pose : « Mais cette langue, à quoi ressemble-t-elle, et que peut-on en faire ? » La seule façon correcte de trouver une réponse n'était-elle pas de se mettre en plein cœur du sujet ? Avais-je le droit de « criailier » avec tous ceux qui ridiculisent l'espéranto et qui, pour la plupart, n'ont certainement jamais eu le moindre contact, sous quelque forme que ce soit, avec cette langue. Enfin le problème de la communication avec d'autres ethnies m'a toujours attiré. J'ai appris le latin et le grec ancien. Mais avec qui s'entretenir dans ces deux langues, à présent ? D'ailleurs ces deux langues ne sont-elles pas dites « mortes » ? Quant à l'allemand que je pratique, il est passablement maigre, malgré les années d'études et un milieu familial favorable. Ce n'est pas, non plus, avec le suisse allemand que je prendrai contact avec des collègues Polonais ou Chinois par exemple, alors que c'est possible avec l'espéranto. Il me reste encore l'anglais, la langue « passe-partout ». Et bien, elle ne passe pas si bien partout. On se demande même parfois si ce que l'on parle ou l'on entend est véritablement de l'anglais.

Vous allez certainement me rétorquer que ce n'est pas non plus avec l'espéranto que je contacterai beaucoup de monde. Peut-être, mais je suis capable de comprendre aussi bien un Russe qu'un Chinois qui parlent espéranto. Je me fais comprendre d'eux sans problème d'accentuation ou de vocabulaire propre à chacun d'eux. Or, je ne connais pas le russe et encore moins le chinois.

Autre avantage, c'est que je suis capable de comprendre ce que je lis, même si, pour l'instant, certaines subtilités m'échappent encore. Pourtant, je ne fais de l'espéranto que depuis novembre 1976. Je ne me souviens pas d'avoir eu de telles performances en anglais ou en allemand.

Ce n'est pas tout, parallèlement à l'espéranto j'apprends la guitare. Le réper-

toire des chants en espéranto est extraordinaire et, pour cette raison, je progresse agréablement dans l'apprentissage de la guitare. C'est agréable, parce que la langue est déjà, en elle-même, une musique. C'est agréable aussi parce que ces chants ont été écrits par les espérantophones des pays eux-mêmes. La traduction ne permettrait peut-être pas toujours de rendre la richesse du folklore dont ils sont issus.

La motivation qui m'anime, je la dois certainement à deux « personnages » du monde espérantiste : Olivier Tzaut et Claude Piron. Le premier qui parcourt la Suisse avec sa guitare pour faire connaître cette langue et qui a même obtenu de travailler à mi-temps pour s'occuper plus activement du lancement de la campagne « L'espéranto à l'école ». Et le deuxième qui aime à raconter toutes les joies qui lui ont été offertes par l'espéranto. Et pourtant, il a des connaissances approfondies dans plusieurs langues et a même passé un diplôme de chinois. Et c'est toujours pour l'espéranto qu'il nous motive...

J'aimerais ajouter que l'espéranto n'est pas une langue difficile à apprendre. Les structures grammaticales sont logiques et la formation des mots est d'une simplicité enfantine. Il suffit d'ajouter des suf-

fixes à un élément-racine et on obtient un vocabulaire très riche et très précis. La langue est d'ailleurs très logique et il n'est pas nécessaire de s'emprunter la tête de règles et d'exceptions pour les confirmer. Quant à l'orthographe, rien de plus simple. Tout ce qui s'écrit se prononce et chaque son n'a qu'une seule manière de s'écrire... Quelle simplification dans nos classes si nous pouvions faire ainsi, n'est-ce pas ? Et que de drames pourraient être évités.

Enfin, je ne voudrais pas mobiliser trop longtemps votre attention, mais j'aimerais encore dire ceci : depuis que je me suis lancé dans cette étude j'ai dû me pencher beaucoup plus profondément sur ma langue maternelle, et je viens de découvrir les difficultés auxquelles se heurtent les personnes pour qui le français est une langue étrangère.

Et comme bouquet final, pourquoi ne pas vous dire quelques mots dans cette langue que nous apprenons au fil des semaines ? Nous ne sommes pas des utopistes, croyez-moi. J'ai plutôt l'impression que nous sommes pleinement现实的. Mais chacun est bien libre de ses opinions, n'est-ce pas ?

Mi esperas ke kelkaj, inter la legantoj, de mia artikolo metos sin al la lernado de tiu lingvo por ke pli da komprendo kaj da amicejo eksistu tra la mondo...

Friot Jean-Noël.

Conférence

Vous êtes invités à la conférence donnée par M. Jakob STREIT, écrivain, sur le thème :

MICKEY MOUSE, SCHTROUMPF et ASTÉRIX.

Les bandes dessinées - Analyse sémiotique d'un mass media - Avec projections et discussion.

Conférence donnée le vendredi 6 mai 1977 à 20 h. 15.

Université I (rue de Candolle), Genève.
Salle 101.

Entrée : Fr. 5.—. Etudiants : Fr. 2.—.

Organisée par le Jardin d'enfants de pédagogie steinerienne à Genève.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
chemin du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.

Commission pédagogique

Depuis la parution d'un nouveau classeur de vocabulaire en 4^e année, un certain nombre de remarques ont été émises par les enseignants quant à la présentation, l'utilisation et le degré de difficulté de cet ouvrage. La CP a décidé de traiter ce problème important et a jugé nécessaire d'inviter à sa dernière séance un des auteurs. Avant de vous faire part des critiques des membres de la CP ainsi que de celles récoltées auprès de collègues, il est important de rappeler les buts visés par les auteurs :

1. créer un ouvrage qui permette d'étudier la sémantique de certains mots de la liste romande. (Les auteurs ont fait un choix parmi cette liste car il n'était pas possible de les étudier tous et tous ne présentent pas le même intérêt) ;
2. ne pas apporter à l'enseignant un manuel définitif mais plutôt lui suggérer un certain nombre d'exercices variés, faciles, difficiles, adaptables, etc. ;
3. présenter un ouvrage ouvert sous forme de classeur qui permette d'insérer d'autres exercices, d'autres chapitres, etc.

Critiques

Les pages ne sont pas numérotées.

Les enseignants attendent un fascicule qu'ils peuvent utiliser et non pas une série d'exercices qu'il faut remanier ou adapter, etc.

Exercices bien faits, mais trop poussés, trop sélectifs et qui tuent l'intérêt des élèves.

L'ouvrage n'est pas adapté et ne satisfait pas l'intérêt des élèves.

Il y a trop peu d'exercices que les élèves peuvent faire seuls.

Trop de maniement de dictionnaire.

Le mot étudié n'apparaît qu'une fois, pas de répétition.

Manque de moyens de recherches, de références.

Mauvaise information au moment de la diffusion du document.

Rapport de gestion SPN dans le N° 15 (l'*« Educateur »*).

Le syndicat, autre point de vue...

Cette manie qu'ont certains de croire à « une » certaine supériorité des enseignants sur les « autres » salariés présente un danger non négligeable : inutile de nous muer en syndicat s'il s'agit de le déclarer « à part », de le désolidariser des autres salariés dont beaucoup ont une formation pour le moins aussi valable que la nôtre...

J'ai renoncé une fois pour toutes à... mesurer mon prochain en années d'études, en semestres, en licences, à la hauteur de la pile de certificats qu'il a su accumuler...

Quelle illusion de croire que chaque SP cantonale est parvenue par son action propre à influencer vraiment les organes de décision fixant nos traitements, l'âge de la retraite, notre statut. Pour certaines peut-être. Pour la SPN non, trois fois non. Notre adhésion à la VPOD en 1951 fut précisément (et égoïstement) motivée par ce besoin essentiel d'un appui de TOUT le monde du travail puisque dans notre république le peuple souverain peut sanctionner toute dépense renouvelable annuellement dépassant un certain montant. Cet appui nous a permis de nous hisser très momentanément à la moyenne suisse des traitements servis aux institutrices.

Quelle illusion de croire que notre association corporative puisse provoquer des adhésions si... majoritaires. Nos DEUX associations neuchâteloises « cumulées » parviennent péniblement à un petit 55-60 %. Je ne sais s'il s'agit d'un record imbattable...

Certes notre président à plein temps va dynamiser la SPR. Mais il va simultanément mieux comprendre encore les problèmes des autres sections. Les visites qu'il aura l'occasion de faire plus fréquemment en terre neuchâteloise ou jurassienne — par exemple — lui feront mieux saisir notre état d'esprit, notre environnement laborieux, notre climat de travail.

En tant que président de section de district, j'ai souvent des contacts avec diverses autorités scolaires ; la question-clé, le « leitmotiv » est toujours et encore : Dans quelle proportion vos collègues sont-ils membres de vos associations ? La qualité de nos membres n'est pas une notion « calculable » à leurs yeux, l'engagement de nos collègues leur importe peu, leur discipline encore moins. Les chiffres seuls comptent.

Toutefois ces qualités citées ci-dessus sont essentielles dans notre fonctionnement interne, vis-à-vis de nous-mêmes ;

Réponses des auteurs

Ceci laisse toute liberté à l'enseignant de traiter les différents chapitres dans un ordre défini par les intérêts de la classe et permet de glisser dans le classeur d'autres chapitres.

Les auteurs n'ont pas voulu un ouvrage rigide, mais un ouvrage ouvert laissant libre cours à l'imagination et à la personnalité de chacun.

L'enseignant doit choisir les exercices en fonction du niveau de sa classe. Il n'est pas dans la vue des auteurs que tous les exercices du classeur soient faits au complet.

Etonnement des auteurs.

Le vocabulaire sémantique se travaille avant tout oralement, donc avec l'aide du maître.

Le maniement du dictionnaire commence en 2^e année; cela ne doit plus être un handicap pour les élèves de 4^e. (Des exercices pour l'emploi du dictionnaire sont prévus dès la 3^e année.)

Le but n'est pas de mémoriser tous les sens d'un mot ; il est plus important de sensibiliser l'élève au fait qu'un mot peut avoir plusieurs sens.

Le Larousse élémentaire que possèdent tous les élèves donne la réponse dans la plus grande partie des cas ; il existe aussi un Larousse matériel de classe.

Tenant compte des remarques qui lui sont parvenues, la CP s'efforcera de rendre attentif le DIP afin d'envisager une meilleure information et présentation du document à la rentrée d'août 1977.

Le secrétaire de la commission pédagogique :
G. Tuller.

elles font partie de nos obligations de membres ou de responsables. C'est NOTRE problème. Moins celui de nos interlocuteurs.

Notre président à plein temps sera aussi impressionné par la vitalité des membres des SP qui ont adhéré à la VPOD individuellement. Accepteront-ils encore longtemps de payer double cotisation ?

Ne formeront-ils pas un syndicat romand rattaché à l'USS (cette USS qui semble terroriser certains de nos collègues autant que le programme commun de la gauche française semble paralyser «l'autre tendance») et parallèle à notre syndicat SPR ?

Je ne voudrais pas être à la place de notre président confronté au président «concurrent» dans tous les contacts à tous les niveaux, car, à l'exemple de Neuchâtel, les autres DIP romands s'empresseraient-ils de reconnaître cette «seconde force».

Je vis personnellement cette dualité. Je lutte pour une harmonisation de nos rapports, pour une synchronisation de nos actions et je peux assurer mon ami José que ce n'est pas du tout, mais alors pas du tout facile de concilier des opinions... parallèles parfois ! (Et chacun sait qu'il y a autant de points de vues que d'instituteurs...)

Peut-être attend-on cet éclatement, cette division.

KOSLO n'a pas introduit dans ses statuts une restriction quelconque quant au nombre d'associations romandes représentatives des enseignants primaires romands : seul le NOMBRE des adhérents entre en considération dans la procédure d'admission... Je ne vois pas les délégués SPR voter contre l'admission de ce syndicat parallèle. Je ne voudrais pas remplacer Jean John, membre du SAE-SPN et président de KOSLO confronté à deux grandes associations inévitablement rivales à certains moments !

Tout mais pas ça... Alors ?

RÉFLÉCHISONS. D'accord. Mais pas trop longtemps. Un certain agacement ou une immense lassitude — pour nous SAE-SPN une difficulté grandissante de recrutement du fait d'une concurrence embarrassante — un geste «expéditif» pourrait aboutir à une situation des plus délicates.

Réfléchissons, mais appelons un chat un chat et ne cherchons pas, comme disait Pierre-Jean Vaillard en parlant de François Mauriac, l'image de Kroutchev au fond du bénitier.

J.-P. Buri.

Le concours du lait

Un concours pour les écoliers, qui s'intègre dans l'enseignement.

Les enfants passent, en moyenne, 102 minutes par jour devant la télévision, comme l'a révélé une enquête de la SSR. C'est pourquoi l'entrée de la télévision dans votre enseignement, sous forme d'un concours, fera plaisir à votre classe. En outre, l'observation et l'analyse de spots publicitaires peuvent amener vos élèves à adopter une attitude critique non seulement vis-à-vis de la télévision, mais encore vis-à-vis des produits faisant l'objet de la publicité. Le film publicitaire constitue aussi une façon très intéressante d'aborder l'étude de la technique cinématographique. En effet, les films publicitaires recourent à tous les styles et à tous les moyens d'expression du cinéma. Et leur courte durée les rend facilement accessibles à vos élèves, dans leur totalité. En outre, la concision et la précision des textes de la majorité des films publicitaires vous offrent une excellente occasion d'exercer les facultés d'expression orale de vos élèves. Nous sommes parfaitement conscients qu'il s'agit d'un concours relativement difficile pour les enfants. C'est pourquoi nous serions d'autant plus heureux que les enseignants leur apportent leur aide. Nous espérons que les prix offerts inciteront de nombreuses classes et de nombreux groupes d'écoliers à se mettre au travail.

A titre de simple suggestion, voici quelques idées qui nous sont venues sur la manière d'intégrer ce sujet dans l'enseignement:

1. Faire raconter à vos élèves les films publicitaires qu'ils ont vus à la TV, en mettant à jour l'intention de la maison qui a fait tourner et diffuser le film.
2. Étudier en commun les documents relatifs au concours.
3. Faire une séance de travail: chacun laisse libre cours à son imagination et fait part de ses idées de scénario; noter les idées au tableau.
4. Analyse critique des propositions selon les critères du jury (points 2 et 3).
5. Former des groupes qui travailleront sur les meilleures idées.
6. Parfaire les projets au niveau de la formulation et de la langue.
7. Choisir le projet le mieux abouti et l'envoyer.

Méthodes pour approfondir le sujet:

- Entretiens avec des paysans, des laitiers, ou avec un publicitaire.
- Se renseigner sur les professions de la publicité (source: la brochure «La publicité fait plaisir» publiée par l'Union suisse de conseils en publicité et agences de publicité, Kurfirstrasse 80, 8002 Zurich).

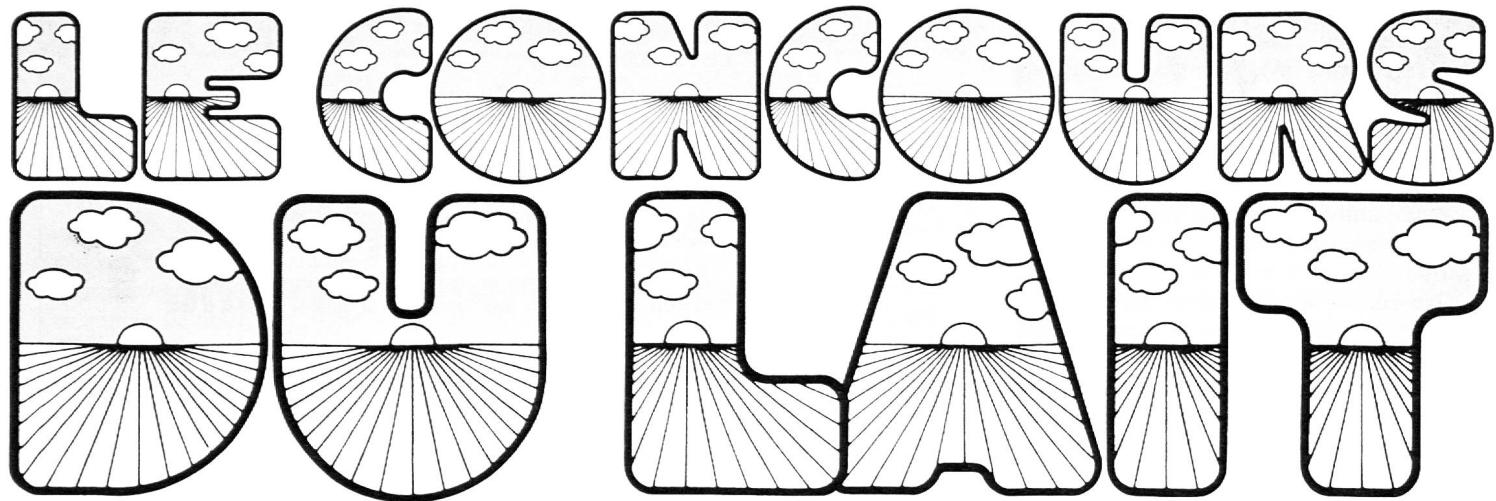
Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.
UCPL (Union Centrale des Producteurs Suisses de Lait)

Pour obtenir des formules supplémentaires de participation au concours, prière de s'adresser à: UCPL, «Concours TV», Case postale, 3000 Berne 6. On peut aussi photocopier la formule de participation.

Les enseignants gagnent aussi!

Chaque travail de classe ou de groupe primé parmi les douze premiers et effectué avec l'aide d'un enseignant vaudra à ce dernier un bon de librairie de 50 francs.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
Maurice TISSOT, rue de la Gare,
2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.



Filles et garçons!
Aidez-nous à faire
le film publicitaire
le plus marrant
ou le plus dingue
ou le plus pop
ou le plus instructif
ou le plus décontracté
ou le plus sympathique
qu'il y ait jamais eu à la télé. Un film sur le lait.

Sont admis à participer les garçons et les filles, les groupes d'écoliers et les classes entre 10 et 16 ans. Le jury se compose de spécialistes de la publicité. Il n'y aura pas d'échange de correspondance au sujet du concours. Tout recours juridique est exclu. Les projets envoyés seront considérés comme des cadeaux à l'économie laitière suisse; les concurrents ne pourront en aucun cas réclamer des droits d'auteur.

Délai d'envoi des travaux: 30 juillet 1977 (date du sceau postal).

On peut se procurer des formules supplémentaires de participation auprès de:
Union Centrale des Producteurs Suisses de Lait (UCPL), «Concours TV», Case postale, 3000 Berne 6.

Les gagnants seront avisés par écrit en septembre 1977.

Les prix

1er – 3e prix:

Pour classes, groupes ou concurrents individuels: une journée dans un studio de prise de vues, pendant le tournage d'un film publicitaire. Frais de voyage et repas payés et un T-Shirt «Lait» pour chacun.

4e – 12e prix:

Un sac de sport en toile à voile et un T-Shirt «Lait» (pour les travaux de classes ou de groupes, chaque membre du groupe recevra le prix).

Prix de consolation:
300 T-Shirts «Lait».



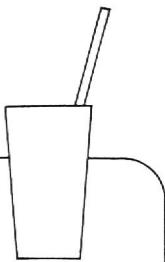
L'objet du concours

vant de tourner un film publicitaire, il faut en établir le scénario. Celui-ci décrit avec précision tout ce qui se passe dans le film, tout ce qui y est dit, ainsi que les bruits et la musique que l'on entend. Le concours consiste donc à composer le scénario d'un petit film sur le lait.



Quand on ne sait rien, on n'a rien à dire

i l'on veut parler du lait à des centaines de milliers de téléspectateurs, il faut d'abord connaître le sujet. Notre petit «bréviaire du lait» rappelle quelques-unes des nombreuses qualités du lait:



PETIT BREVIAIRE DU LAIT

Ily a plus de 890 000 vaches laitières en Suisse, qui donnent 33 millions de quintaux de lait par année. Ce qui équivaut à dix colonnes de camions-citernes s'étirant du Léman au lac de Constance.

Le lait est riche

Le lait contient:

- 3,3% de protéines. Les protéines sont un élément nutritif indispensable à l'organisme.
- Du calcium et du phosphore. Deux éléments indispensables aux dents et à la croissance osseuse.
- 0,8% de sels minéraux, oligo-éléments et vitamines. Le lait contient 15 des 20 vitamines connues.
- 4,8% de sucre du lait. Il fournit de l'énergie.
- 3,7% de graisse. On peut dire que la graisse est porteuse d'énergie.
- 87,4% d'eau. Dans l'organisme, l'eau joue le double rôle de solvant et de moyen de transport. Elle exerce aussi une fonction importante dans la régulation de la température (transpiration).

Le lait est avantageux

Le lait est l'une des boissons de table les meilleur marché. En outre, on peut le boire froid ou chaud, nature ou mélangé à toutes sortes de fruits, à du chocolat ou du café.

Ce que les gens pensent du lait

Voici, selon un sondage d'opinion, ce que la majorité des gens pensent du lait: c'est une boisson saine, propre, riche en vitamines, fortifiante, rafraîchissante, appétissante, facile à digérer, désaltérante et savoureuse, une boisson indispensable, bonne pour la ligne, moderne et avantageuse.

Malgré cela, beaucoup de gens ont encore une certaine retenue à commander du lait au restaurant. Les sportifs de pointe parmi les meilleurs de Suisse apprécient depuis longtemps la valeur reconstituante du lait. Pour eux, c'est une boisson «sympa»!



Pourquoi faire de la publicité pour le lait?

utrefois, il n'était pas nécessaire de faire de la publicité en faveur du lait. La plupart des gens étaient leurs propres fournisseurs et connaissaient les produits naturels. Aujourd'hui, les producteurs de denrées alimentaires sont de moins en moins nombreux et ce n'est plus par expérience personnelle que l'on connaît les avantages des divers produits. Le lait a été étouffé par la publicité faite en faveur d'autres boissons. C'est pour cela qu'il est nécessaire de faire, maintenant, de la publicité pour lui. Sinon, on l'aura bientôt oublié.

Il y a encore d'autres raisons. En particulier, le lait est un aliment équilibré et de valeur, qui contribue à entretenir la santé de la population. Mais le lait a aussi une grande importance économique. Bien que le nombre de producteurs de lait soit en constante régression, il y a tout de même encore plus de 80 000 familles qui travaillent dans l'agriculture et dont le revenu dépend du lait. En effet, le lait constitue la seule rentrée d'argent régulière du paysan.



Comment on s'y prend pour établir un scénario

our composer un scénario, il ne suffit pas d'avoir des connaissances sur le lait. Il faut aussi en avoir sur les films de télévision. Regardez attentivement quelques films publicitaires à la télé. Vous constaterez tout d'abord que ces films sont très courts. Essayez de les chronométrer. Selon les statistiques, la plupart d'entre eux durent 30 secondes. En deuxième place viennent les films de 20 secondes.

Vous remarquerez ensuite que ces films ont un but précis. Ils mettent en évidence un ou plusieurs avantages d'un produit, ou des conditions d'achat avantageuses et bien d'autres choses encore. Vous écrirez donc, au point A de la formule de participation, l'objectif que droit atteindre votre film sur le lait. Et cela en quelques mots brefs seulement. Par exemple que les sportifs doivent boire plus de lait. Ou bien qu'il faut rappeler à tous les téléspectateurs combien le lait est bon, ou combien il est rafraîchissant, ou encore toute la valeur nutritive qu'il représente. Et il y a encore beaucoup d'autres possibilités, bien sûr.

Troisièmement, vous vous rendrez compte que les films publicitaires sont réalisés selon des méthodes très différentes. C'est pourquoi il faut vous demander si vous allez envisager

- un dessin animé
- ou un film avec des acteurs jouant un rôle
- ou un film genre reportage
- ou un film d'animation (c'est-à-dire un film faisant paraître naturel quelque chose de pas naturel, par exemple des fraises qui se baladent toutes seules).

Notez alors, au point B de la formule de participation laquelle de ces techniques vous choisissez. N'oubliez pas qu'il y a beaucoup de filles et de garçons qui — comme vous — regardent la télévision et qu'ils aimeraient bien voir quelque chose de drôle ou de

nouveau. Mais il y a aussi des grands-pères et des vieilles tantes qui regardent le petit écran. Et eux, ils préfèrent que ce ne soit pas trop bariolé ni trop bruyant. Selon ce que vous aurez noté au point A, il vous faudra faire un film qui s'adresse plutôt aux jeunes ou plutôt aux adultes.

Quatrièmement, vous remarquerez qu'un film ne se compose pas seulement d'images. Il y a aussi le son. L'acteur parle aux téléspectateurs. Ou bien on entend seulement une voix qui donne des explications. Ou les acteurs se parlent l'un à l'autre. Ou bien le texte est chanté. De toute façon vous constaterez que les textes sont, presque toujours, extrêmement courts dans les films publicitaires! Parfois, vous entendrez aussi des bruits: cloches de vaches, détonation, bruit de moteur, bruits de foule.

Quand vous aurez bien réfléchi sur ce qui doit se passer dans votre film, essayez de vérifier s'il est possible de tout montrer pendant sa très courte durée.



Et voici comment se présente le scénario

Le scénario doit préciser chaque phrase et chaque scène. Pour un film de trente secondes, par exemple, une seule page suffit. C'est ce que vous trouverez sur la formule de participation au concours. Nous l'avons préparée pour vous. Dans les cadres représentant l'écran de télévision, montrez ce qu'on verra sur l'écran. Dans le premier cadre, le début du film; dans le dernier, la fin. Dans les deux cadres du milieu, montrez deux scènes qui vous paraissent importantes. Et si l'on voit toujours la même chose du début à la fin, répétez simplement la même illustration dans tous les cadres. Dans ces cadres, vous pouvez dessiner, peindre ou coller des photos.

Sous la rubrique «Déroulement du film», vous décrirez chaque fois, en très peu de phrases, ce que l'on verra dans le film. Ainsi, en lisant le scénario, on comprendra comment on passe de la première image à la deuxième et ainsi de suite. Sous «Texte et son», vous écrivez tout ce qu'on entend: le texte et qui le dit, la musique, la chanson, le coup de gong, la cloche ou tout ce que vous jugerez bon.

Et voici selon quels critères le jury jugera vos travaux:

1. Le scénario est-il bien compréhensible?
2. Est-ce que le but que vous vous êtes fixé au point A est atteint? Autrement dit: est-ce que le film aura l'effet voulu?
3. L'idée du film est-elle sympathique et les téléspectateurs le regarderont-ils avec plaisir?

FORMULE DE PARTICIPATION

(A)

Quel but le film doit-il atteindre?



Le scénario du film

Déroulement du film

Texte et son

Déroulement du film

Texte et son

Déroulement du film

Texte et son

Déroulement du film

Envoyer les travaux jusqu'au 30 juillet 1977 au plus tard à l'adresse suivante:

Union Centrale des Producteurs Suisses de Lait, «Concours TV», Case postale, 3000 Berne 6.

Expéditeur:

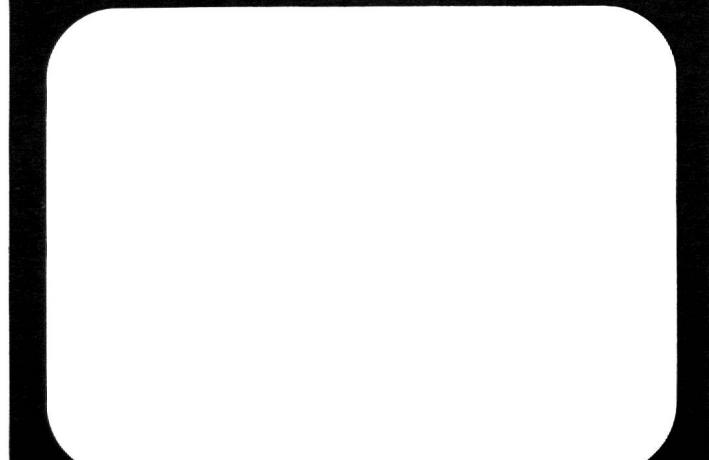
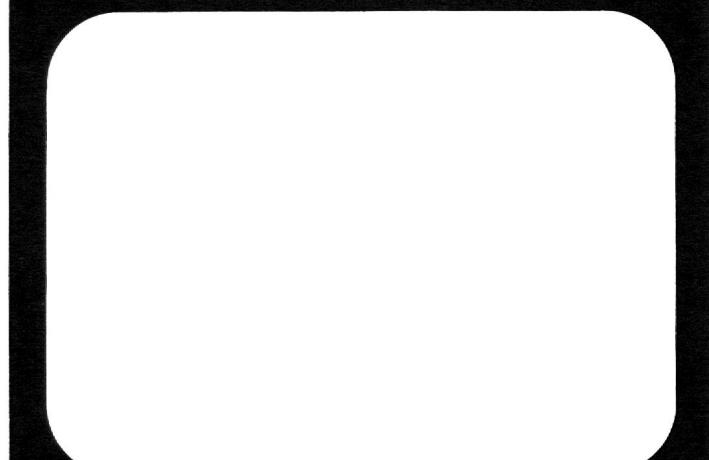
Pour les concurrents individuels, nom, prénom et adresse complète; Pour les classes ou les groupes, désignation du groupe ou de la classe, nom du maître, adresse de l'école

Numéro postal:

Lieu:

Age:

Date:



M. Jacques-André Tschoumy accède à la direction de l'IRDP

Année faste et événement considérable pour l'école jurassienne : la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin a appelé M. Jacques-André Tschoumy à la tête de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques pour succéder à M. Samuel Roller, qui prendra sa retraite à la fin de l'actuelle année scolaire.

Année faste, parce que le moment coïncide, à quelques jours près, avec l'adoption par le peuple du futur canton du Jura de sa charte fondamentale et parce qu'à l'instant où les chambres accorderont la garantie fédérale à cette dernière, un enseignant issu du futur canton accédera à des fonctions extrêmement importantes au niveau de la Suisse romande.

L'événement est considérable aussi, car il consacre les qualités et les compétences indiscutables et indiscutées d'une personnalité qui a marqué et qui marque l'école jurassienne en général et l'Ecole normale de Delémont en particulier. L'honneur qui vient d'être fait à M. Tschoumy rejaillit en effet sur l'Ecole normale de Delémont. Cette dernière peut aujourd'hui s'enorgueillir de voir son directeur et, simultanément, les conceptions psychologiques et pédagogiques qu'il a su formuler et défendre, être reconnues non seulement à un niveau romand, mais également suisse et international.

Qui est Jacques-André Tschoumy ?

Agé de 46 ans, marié, père de 3 enfants, J.-A. Tschoumy a fait ses études à Porrentruy avant d'obtenir son brevet de maître secondaire littéraire et sa licence ès Sciences de l'éducation à l'Université de Genève. Il a enseigné successivement au Progymnase de La Neuveville et à l'Ecole cantonale de Porrentruy, puis a assumé la direction de l'Office d'orientation scolaire et professionnelle du Jura Nord. Dès 1966, il dirige l'Ecole normale de Delémont, qui forme les institutrices, les maîtresses enfantines et les maîtresses d'ouvrages. Il est l'auteur du rapport quadriennal de la Société pédagogique jurassienne de 1960 (« Ecole et orientation professionnelle ») et d'une étude parue dans la revue « Les Etudes pédagogiques ». Il a accompli plusieurs voyages d'études pédagogiques à l'étranger.

Il est délégué du Département fédéral

de l'intérieur au comité de l'« Association for Teacher Education in Europe » et responsable de conférences de la session consacrée au thème « L'enfant de six ans » au Centre international de l'enfance à Paris. En Suisse romande, il préside la Conférence romande des directeurs d'écoles normales et d'études pédagogiques ; est membre du Conseil de fondation et du Conseil de direction de l'IRDP ; responsable de la délégation jurassienne à CIRCE I ; responsable du secteur « Ecole enfantine » de l'exposition KID 77 à Lausanne ; délégué jurassien à la Commission romande d'éducation civique européenne ; expert pédagogique de l'expérience de l'enseignement précoce du français dans les classes primaires tessinoises.



Dans le canton de Berne, il est délégué des écoles normales à la commission chargée de planifier la réforme de la formation des maîtresses d'ouvrages ; délégué des écoles normales à la commission chargée de planifier la réforme de la formation des maîtresses enfantines ; délégué des écoles normales à la commission chargée de rénover l'ordonnance d'obtention du brevet d'enseignement primaire.

Dans le Jura, il préside la commission chargée de définir le statut de l'enseignement préscolaire et la commission jurassienne d'éducation civique européenne. Il est délégué des écoles normales à la commission de réforme des structures scolaires et à la commission du Centre de perfectionnement du corps enseignant jurassien.

Entrée en fonction

C'est à un véritable « tableau de bord » de l'Ecole romande que s'installera

M. Tschoumy dès le 1^{er} septembre prochain.

A l'Ecole normale de Delémont, la relève est évidemment assurée par M. Paul Kury, vice-directeur, qui, depuis plusieurs mois est parfaitement au courant de tous les dossiers importants (formation des enseignants dans le futur canton, structures scolaires, construction du complexe sportif, etc.), lui-même épaulé efficacement par une équipe de professeurs réunis régulièrement en groupe de travail et assurant cohésion et détermination à l'établissement et à « une certaine idée » de la formation pédagogique et des relations humaines.

M. Tschoumy fait du même coup la démonstration qu'il a su créer une équipe de maîtres prête à prendre son destin en mains et à assumer les responsabilités et les tâches que ne manqueront pas de lui confier les autorités politiques du futur canton.

Nous présentons au futur directeur de l'IRDP nos compliments pour sa flatteuse promotion, nous le remercions de l'œuvre entreprise dans le Jura et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles, lourdes et passionnantes fonctions.

Sans effet sur l'avenir des écoles normales

Nous avons demandé à M. Pierre Paupe, président de la Commission des écoles normales et membre du bureau de la Constituante, si le départ de M. Tschoumy pouvait influencer la décision concernant l'avenir des écoles normales du Jura : « Pas du tout, nous a-t-il répondu. La formation des enseignants est un des thèmes d'étude de la commission « Ecole » de la Constituante ainsi que de la Commission des écoles normales qui a siégé, à ce sujet, jeudi, avec les délégations des deux écoles normales. Le départ d'un membre d'une école est sans effet sur les décisions à prendre en ce domaine, dont les paramètres de calcul sont pédagogiques, sociaux et politiques. Le problème humain du personnel enseignant en place est certes un problème important. Mais il doit être dissocié du problème de l'avenir des écoles normales. Et d'ailleurs, il y a un vice-directeur élu à l'Ecole normale de Delémont : M. Paul Kury. »

Fonds Mimosa : servez-vous !

Tous les collègues connaissent-ils l'existence d'une commission SPJ appelée « Commission Croix-Rouge Jeunesse ? » Savent-ils que cette commission, parmi ses activités, gère le « Fonds Mimosa » auquel ils peuvent en tout temps faire appel ?

C'est pour les orienter, et afin d'en faire profiter leurs élèves socialement défavorisés que nous avons rencontré la présidente de la commission, Violaine Némitz, qui a bien voulu répondre à nos questions.

Créée en 1974 par le CC sous l'impulsion de la Croix-Rouge Jeunesse, la commission est formée encore de Bernard Chapuis, Porrentruy ; Roland Krüttli, Renan ; Madeleine Buchwalder, Montenol ; M^{me} Agnès Frauenfelder, Delémont. Les deux dernières représentent respectivement l'Alliance des Samaritains et la Croix-Rouge.

Tout le monde ou presque sait que la Chaîne du Bonheur, il y a trente ans, commença une action, dite « du mimosa », qui devait bien vite connaître la célébrité dans notre pays. Primitivement prévue pour permettre l'échange d'enfants français et suisses, elle est surtout là aujourd'hui pour venir en aide aux écoliers de toutes les régions de Suisse romande. La Croix-Rouge Jeunesse achète le mimosa et le distribue dans toutes les localités de la Romandie où fonctionne un système de vente. Pour le Jura, le mimosa est encore absent de cinq communes. Le 60 % du produit de la vente faite dans le Jura est versé à la commission Croix-Rouge Jeunesse, qui gère le fonds ainsi produit. Dans de nombreuses localités — dans les villages surtout — les organisateurs de la vente, qui sont des enseignants, se voient ristourner leur dû — 60 % — lorsqu'ils en font la demande. Ailleurs, ce sont des organismes privés, telles les sections locales de la Croix-Rouge ou de l'Alliance des Samaritains, qui s'occupent de la vente.

La moitié environ du montant total dû est réclamée par les enseignants, mais d'autres demandes sont aussi honorées, provenant de Caritas Jura, du Centre social protestant de Pro Infirmis.

De la dernière vente, il est resté une somme de près de 22 000 francs, qui sont à disposition de tous les enseignants.

Faites-en profiter vos élèves défavorisés

Lorsqu'il se trouve dans votre classe des élèves socialement défavorisés, faites appel au Fonds Mimosa. Si vous estimatez que leurs parents paieront difficilement une participation à une colonie de vacances, à

une course scolaire, à un camp de ski, à une semaine blanche ou verte, adressez-vous au Fonds Mimosa. Vous pourrez aussi apporter une contribution aux frais dentaires scolaires des parents, acheter du matériel spécial pour vos élèves handicapés, acquérir une pharmacie scolaire. Toute action de votre part qui sera inscrite dans les objectifs de la Croix-Rouge Jeunesse — hygiène et santé, entraide, compréhension et amitié internationale — sera examinée avec attention.

La commission appelée à vous octroyer les crédits demandés vous fait confiance. Il suffira, dans la demande que vous adresserez à M^{me} V. Némitz, Clos Vélez 26, 2735 Malleray, que vous indiquez le nombre d'enfants pour lesquels vous sollicitez une aide, le motif de la demande et la somme souhaitée.

Alors, prenez un peu de peine et donnez du travail à la commission. Elle n'attend que cela.

La Croix-Rouge Jeunesse, par l'intermédiaire de la commission jurassienne, sera pour sa part satisfaite de votre approche. Elle sera, grâce à vous, mieux connue et mieux appréciée.

A. Babey.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

Dans ce monde où nous voilà, hap- pés à tout instant, bon gré mal gré, par toutes les mécaniques, rameutés comme des troupeaux, assourdis par les mêmes bruits, éblouis par les mêmes images, tirés toujours hors de nous-mêmes, c'est toute la formation de l'homme qui devrait être changée.

Il n'est pas question qu'on lui inspire le mépris de ces machines qui, sans doute, seraient plus fortes que lui, mais il faudrait lui apprendre, s'il les aime, à les aimer comme ses nouveaux outils et à en demeurer le maître, à fermer aussi bien qu'à ouvrir le bouton de la radio ou de la télévision, et à toujours choisir. Parce que tout lui est offert, parce que tout vient à lui sans qu'il le demande, et le submerge et le détruit, jamais n'a-t-il été plus nécessaire de lui apprendre à dire non.

Jean Guéhenno.
« Sur le Chemin des Hommes ».
Grasset, éd.

Le système

- Tu étais à l'école enfantine pour...
- M'amuser !
- Tu es à la « grande » école pour...
- Travailler ! répondait docilement l'enfant à chaque fois que revenaient les questions rituelles de la mère.

Litanie pour un gosse de 7 ans à répéter chaque soir avant de se coucher et chaque matin, au lever, après le brossage des dents.

Fiction ou anecdote réelle ? je vous laisse deviner.

Après 4 ans d'un dur labeur, après moultes répétitions liturgico-maniaques du :

— Tu étais à l'école enfantine pour..., tu es à... pour... TRAVAILLER, APPRENDRE quoi ! Vous êtes sourds ? ... après 4 ans disais-je d'un traitement au marteau-pilon, s'élèvera sans doute une nouvelle oraison, brillera un nouveau dogme :

- Tu étais à l'école primaire pour... ?
- Travailler.
- Tu es maintenant à L'ÉCOLE SECONDAIRE pour... ?
- Bosser, potacher, bûcher, ... réussir, quoi !

— Réussir quoi ?
— Réussir, ce que l'on appelle vraiment réussir ! Ne pose donc pas de questions idiotes !

— Et c'est bien l'école ?
— Comment, c'est bien ?
— Oui, est-ce que tu t'y sens heureux ?
— Mon pauvre ami, t'es complètement à côté de la question : on ne va pas à l'« Ecole » pour s'épanouir. Non ! mais ! Depuis quand les gosses auraient-ils le droit, que dis-je, le mauvais goût, l'outrecuidance d'être heureux en classe ?

D'ailleurs, s'ils s'y plaisent, c'est que l'on n'y travaille pas sérieusement.

C'est sérieux l'école ! concluerait quelqu'un.

— Tu étais à l'école enfantine pour...

Système à tics.

Erratum

Une erreur s'est glissée dans l'article paru dans le N° 12 et consacré aux mesures destinées à lutter contre le chômage. Il fallait lire dans le dernier paragraphe : « Enfin, la DIP rappelle qu'il est possible de dispenser l'enseignement en duo, l'autorisation dépendant d'abord de l'accord de la commission d'école. »

B.

Au centre de perfectionnement

Planification des cours 1978

L'année dernière — à pareille époque — chaque animateur ou institution concernée a remis au Centre un projet de planification des cours et séminaires pour les 3 voire 5 prochaines années.

Pour 1978, il s'agissait en fait d'une prévision qui doit être maintenant confirmée. Aussi, nous prions chaque responsable d'apporter les modifications souhaitées au plan prévu et d'indiquer au Centre une esquisse détaillée des cours et séminaires proposés pour l'année 1978 jusqu'au **20 juin prochain**.

Il va sans dire que chaque enseignant peut adresser une ou plusieurs propositions individuelles à la direction du centre.

Enseignants sans place

Nous rappelons aux enseignants sans place :

- qu'ils peuvent suivre les cours de leur choix et figurant dans le programme 1977 ;
- des inscriptions sont encore admises ; ils seront admis en priorité ;
- que le centre reste à leur entière disposition pour un entretien individuel relatif à un problème de perfectionnement.

Remarque :

Les normaliens qui obtiendront leur brevet à fin juin peuvent également s'inscrire aux cours annoncés par le centre.

Session d'été

Il est encore possible de s'inscrire à certains cours organisés.

A vous de prendre l'initiative et de profiter des principales possibilités suivantes offertes dans le livret de cours :

— Si vous êtes responsable d'une école :

Vous pouvez organiser et participer à un séminaire qui réponde directement à vos besoins et préoccupations (N° 5.113).

— Si vous êtes enseignant :

Vous pouvez prévoir vous-même :

- l'organisation d'un cours et séminaire correspondant à votre désir (N° 5.56) ;
- demander, organiser des visites d'institutions ou de manifestations présentant un intérêt direct pour l'enseignement (N° 5.114) ;
- prévoir des entretiens avec des personnalités qui vous permettent d'analy-

ser les problèmes en relation avec votre enseignement (N° 5.114) ;
— participer à un groupe de travail de votre choix (N° 7.1 à 7.12) ;
— suggérer la création d'un nouveau groupe de travail (N° 7.0).

Le secrétariat du centre attend vos propositions.

W. Jeanneret

Cours et manifestations du mois de mai 1977

1.1.2. **Activités créatrices manuelles** : M. A. Hof, dès le mois de mai à Lajoux.

1.5.1. **Environnement** : (suite du cours 1.5.1 de 1976), dans le courant du mois de mai.

3.2.2. **Dessin technique** (2^e partie) (SJTMR) : M. A. Aubry, dès le mois de mai.

5.2.2. **Marionnettes à tige** : (AMEEJB) : M. J. Häusler, dès le 4 mai à l'Ecole normale de Delémont.

5.10.1. **Bibliobus et bibliothèques scolaires et de jeunes** : les responsables du bibliobus, dans le courant du mois de mai.

5.11.1. **Enseignement biblique** (GBIEJ) : MM. J.-P. Lüthi et R. Noirjean, le 18 mai à Delémont.

5.11.3. **Enseignement biblique** (GBIEJ) : MM. J.-P. Lüthi et R. Noirjean, le 25 mai à Tramelan.

5.20. **Mathématique moderne** (ASASJ) (CIM) : M^{me} J. Baillod, du 9 au 14 mai.

5.48. **Italien** (COPMS) : M. Pier-Giorgio Conti, dès le mois de mai au Gymnase de Bienne.

5.64.7. **Théâtre romain** : du 17 au 21 mai à Genève.

5.64.8. **Lectures philosophiques II** : dans le courant du mois de mai.

5.64.9. **Nouveaux manuels pour l'enseignement du français** : dans le courant du mois de mai.

5.64.14. **La planification spatiale et le rôle d'un centre régional** : du 11 au 13 mai ou du 25 au 27 mai à Yverdon.

5.67. **Initiation aux réalités économiques et bancaires** : Dans le courant du mois de mai à l'Ecole professionnelle commerciale de Delémont.

5.83. **Aménagement du territoire** : Université populaire jurassienne, dans le courant du mois de mai.

5.84. **Education civique : l'Europe et l'enfant de 6 à 12 ans** (CJECE) : commission romande d'éducation civique européenne, du 3 au 7 mai à Morgins.

5.87.1. **Orientation scolaire et professionnelle** : Offices d'orientation scolaire et professionnelle, le 25 mai à Delémont.

5.87.2. **Orientation scolaire et professionnelle** : Offices d'orientation scolaire et professionnelle, le 11 mai à Tavannes.

5.87.3. **Orientation scolaire et professionnelle** : Offices d'orientation scolaire et professionnelle, le 4 mai à Bienne.

5.95.2. **Dessin de paysages** : M. D. Wyss, dans le courant du mois de mai.

5.102.2. **Athlétisme** (AJEPS) : M. M. Bourquin, le 14 mai, stade des Œuches, Moutier.

5.105.1. **Le Conte à l'école** (COPMS) : M. J.-P. Pellaton, dès le 7 mai au Centre de perfectionnement, Moutier.

5.105.8. **Séminaire français 1977** : MM. C. Merrazzi, C.-F. Sunier, le mercredi 18 mai à l'Ecole normale de Bienne.

5.106.2. **Cinéma : visionnement de films d'enseignement de court métrage** : Centrale du film scolaire, le 11 mai à Moutier.

5.108.8. **L'évaluation du travail des personnes en formation** : M. M. Girardin, du 10 au 12 mai à l'Ecole normale de Delémont.

5.108.13. **Problèmes pratiques concernant l'inadaptation et la délinquance des mineurs** : M^{me} M. Girardin, le 11 mai à Delémont.

5.110.7. **Travail avec la terre glaise** (SJTMR) : M^{me} P. Boillat, dès le 4 mai à Delémont.

5.111.1 **Électricité générale** (SJTMR) : M. J. Bovet, dès le 3 mai à l'Ecole professionnelle de Delémont.

Rédacteur de la rubrique Jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Que de changements !

Je vous conte un fait absolument authentique datant du début de l'année scolaire 1976-1977. Il a pour cadre un sympathique village de notre terre romande. Tenez-vous bien... Dans l'espace de trois mois, 4 membres du personnel enseignant se sont succédé à la tête d'une classe de 3^e et 4^e primaire dont les élèves, selon une réputation solidement établie, sont particulièrement indisciplinés...

D'abord, une toute jeune institutrice, pétrière des dernières étonnantes découvertes de la pédagogie moderne, ne fit que passer. En effet, incapable de maîtriser ses turbulents écoliers, victime d'une dépression nerveuse, elle se retira après deux semaines d'inutiles tentatives, jurant, comme le corbeau de la fable, qu'on ne l'y reprendrait plus.

Puis survint un magister retraité, bien ancré dans les méthodes traditionnelles.

En opposant ses conceptions archaïques aux tendances nouvelles, il jeta le désarroi dans les jeunes cervelles déjà passablement nébuleuses et pourtant mieux disposées à son égard. Résultat ? Aucun... Trois semaines de vains efforts et ce brave instituteur disparut à son tour.

Son remplaçant, un instituteur de 24 ans, allait-il être l'enseignant providentiel destiné à insuffler à ses élèves un esprit nouveau et une formation adéquate ? Prudente, la commission scolaire jugea bon, étant donné la jeunesse du nouveau, de le mettre en garde contre certains éléments frondeurs et remuants. Notre éducateur la rassura pleinement, il avait une confiance inébranlable dans l'efficacité de sa méthode personnelle empreinte de douceur et de compréhension.

« Nous sommes des durs, on ne se laissera pas faire. » Tels furent les aimables souhaits de bienvenue qui l'accueillirent. Sans trop s'émotionner, il appliqua à la lettre ses beaux principes. Résultat lamentable.

A nouveau, les petits avions survolèrent la classe, les boulettes de papier, de buvard, allèrent s'aplatir contre les parois ou le plafond, les parties de cache-cache reprirent de plus belle et les punaises, habilement disposées aux endroits «ad hoc», ne firent qu'accroître le désordre... Vingt jours de calvaire ! Notre instituteur, écœuré, quitta le village en faisant l'amère constatation qu'il y a loin de la théorie à la pratique.

Le nouvel élu, une vocation tardive du personnel enseignant, pourra-t-il enfin par

un coup de baguette magique métamorphoser les « durs » en doux agneaux ?

Il utilisa tout de suite la manière forte : de bonnes claques généreusement distribuées, de radicales punitions, une ferme autorité, une discipline parfaite mirent très vite fin à l'effervescence et au mauvais esprit. Croyez-moi, les élèves, dûment corrigés, n'ont aucunement souffert dans leur dignité personnelle et n'ont pas été atteints de dépressions ou traumatismes psychiques, maladies à l'ordre du jour...

Au contraire, tout est rentré dans l'ordre, les enfants, avec plaisir, travaillent maintenant dans la paix et la bonne humeur.

Oui, mais du « Centre » parviennent des nouvelles alarmantes : on parle, une fois de plus, de changer de titulaire. C'en est trop, les parents se fâchent et signent une pétition pour conserver cet excellent éducateur... Quatre maîtres en trois mois, cela ne suffit-il donc pas ?

Ce cas n'est pas isolé, on le rencontre trop souvent, hélas ! Dernièrement encore, un papa me signalait qu'en deuxième primaire, dans l'espace de deux ans, on avait procédé à 7 changements... seulement ! Les responsables se rendent-ils compte des répercussions désastreuses, à tous points de vue, de ces multiples nominations ?

Quant à moi, je plains sincèrement les parents, les maîtres et les élèves qui tous, à des degrés différents, sont les victimes de ce nuisible état de choses.

P. Pupipe.

(Tiré du « Messager Raiffeisen avec l'aimable autorisation de M. P. Pupipe, rédacteur responsable.)

Il est intéressant de constater que des financiers se préoccupent de nos problèmes. Je comprends leur sourire de commisération face aux difficultés rencontrées par les acteurs de ce triste épisode.

Ces personnes ont l'habitude de traiter avec un client en état d'infériorité dès le seuil de la banque franchi. Pour le banquier, le client ne change pas. Il se heurte toujours aux mêmes problèmes : face à lui, un être pourvu de trop peu d'argent, ou de trop d'argent ! Il lui est facile de « remettre en place » son client sous-informé. Nos élèves sont eux, souvent, sur-informés, saturés de télévision, viennent à l'école se reposer et récupérer. Avec beaucoup de difficultés nous devons nous frayer un passage à travers mille indiens, Tarzan, Frankenstein... pour placer des éléments dans un cerveau fatigué... Est-il juste que la manière forte » triomphe si souvent ?...

L. Mortier.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : Mme Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Stage international d'expression et de création

dirigé par le MIME AMIEL

Du 11 au 22 juillet 1977 à LEYSIN (débutants et avancés).

Mime - Expression corporelle - Danse moderne et jazz - Théâtre - Masques - Musique - Yoga - Réflexion pédagogique.

INDEMNITÉ ACCORDÉE AUX ENSEIGNANTS DES CANTONS DE VAUD ET DE BERNE PAR LES DÉPARTEMENTS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Renseignements - Inscriptions : Mme D. Farina, 12 b, chemin du Faux-Blanc, 1009 Pully, tél. (021) 29 94 17.

Quelques chiffres concernant l'année 1976-1977

1. Age des enseignants du Valais romand

(degrés primaires et école enfantine)

ÂGE	HOMMES		FEMMES		TOTAL	%
	Total	Total	Mariées	Célibataires		
18 à 25 ans	109	273	68	205	382	39,5 %
26 à 30 ans	69	103	61	42	172	17,8 %
31 à 40 ans	68	122	88	34	190	19,6 %
41 à 50 ans	42	64	49	15	106	10,9 %
51 à 65 ans	39	75	44	31	114	11,8 %
plus de 65 ans	1	1		1	2	0,2 %
Totaux	328	638	310	328	966	

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Pierre-Marie Gabioud, Neige et Soleil, 1874 CHAMPERY.

2. Quelques remarques concernant ce tableau

— $\frac{2}{3}$ du personnel romand est féminin (66,1 %).

— Les institutrices mariées représentent 32,1 % des enseignants.

— Seules 37 personnes sont âgées de 60 ans et plus et approchent donc de la retraite toujours fixée à 65 ans (3,8 %).

— Par contre, 554 enseignants n'ont pas franchi le cap de la trentaine (57,4 %).

3. Classes à plusieurs degrés

Mis à part certaines classes spéciales (exemple AI), il y a en Valais 257 classes à plusieurs degrés. Voici le détail :

- classes à 2 degrés : 221 ;
- classes à 3 degrés : 29 ;
- classes à 4 degrés : 5 ;
- classe à 5 degrés : 1 ;
- classe à tous degrés : 1.

A noter que cette dernière classe est unique en Valais romand : 2 maîtresses y enseignent à mi-temps. P.-M. G.

Divers

En Suisse romande, au cinéma

Servante et Maîtresse

B. Gantillon

Découvrir ! Un cinéaste plein de talent, jusque-là inconnu, c'est une joie aussi intense qu'au fil des pages, apprécier davantage un auteur nouveau. Bernard Gantillon est de ceux-là. Personne, je crois, n'avait encore entendu, lu, vu ce nom de réalisateur : Avec « Servante et Maîtresse » il signe une œuvre remarquable.

Pourtant l'intrigue est assez simple, point inédite, et la réussite de B. Gantillon tient toute dans sa manière sensible d'analyser les réactions psychologiques des personnages.

Un jeune bourgeois, fat et lourdement prétentieux, revient du pas dégagé qui convient au nouveau maître, dans la demeure de son oncle récemment décédé. Il a d'ailleurs négligé d'assister à l'enterrement, l'important étant de venir prendre sa place. Oui, mais... erreur de calcul ou

d'optique, c'est la servante du vieillard qui a tout hérité. Et les rôles sont inversés ; toutes les humiliations quotidiennes, les vexations de routine (pour un rien être sonné, n'avoir qu'un prénom : pour servir c'est suffisant, porter un uniforme — signe d'appartenance à une maison...) tout ce que subissent bouches closes domestiques et employés, c'est l'ancien maître qui va l'expérimenter. Rude apprentissage ! On aurait pu en rester là, farce ou vengeance du genre « arroseur arrosé ». Il donnait des ordres : il en reçoit ; il mangeait et buvait dans de la porcelaine fine ou du cristal : il les lave ; il dormait dans des draps fins : il logera sous les combles. Observation intéressante que B. Gantillon pousse beaucoup plus loin car les rapports dominant-dominé sont difficiles à démêler, les fils sont embrouillés. On se sent d'abord vengé pour la servante, puis son insistance, sa maladresse gênent. De maîtresse à valet les rapports sont aussi de femme à homme, et si la riche héri-

tière peut maintenant tout se permettre les complications ne manquent pas : elle n'a pas l'éducation, elle n'a que le verni qu'elle a pu observer chez ses maîtres, la patine lui fait défaut et surtout elle a un viscéral sentiment d'infériorité, que toutes les perles n'effaceront pas. On ne saurait lui en faire le reproche. De plus elle aime cet homme qu'elle abaisse par de subtils dédains, en tête-à-tête, puis par des moyens de plus en plus grossiers, devant témoins, comme si elle sentait l'imminence de sa reddition. Que se passe-t-il dans la tête, dans les tripes de cet homme qui fait le chemin à l'envers ? Sent-il qu'indéfectiblement il dominera toujours ?

Victor Lanoux (le cousin de « Cousin, cousine ») étonne et provoque l'admiration : il parle peu, mais quel langage dans ses expressions de dédain, de surprise, d'humiliation ; les couleuvres qu'il avale c'est dans votre gorge qu'elles passent ! Quant à André Ferréol (l'hénaurme dame de « La Grande Bouffe ») elle a repris une taille normale. Je l'ai gardée pour la fin parce qu'elle mérite qu'on s'arrête pour saluer son grand talent, son jeu extraordinaire. Artiste discrète, elle donne ici la pleine mesure de ses possibilités dont la gamme est très étendue : sensible, tendre ou vaniteuse, vulgaire, agressive ou provocante, déchirée, désespérée ou amoureuse, elle fait et défait avec V. Lanoux un couple qu'on n'oubliera pas de si tôt.

La Crêcelle.

L'ÉCOLE NORMALE DE MONTREUX

met au concours

1 poste de maître(sse) d'application

Titres exigés

Brevet vaudois pour l'enseignement primaire. Brevet professionnel de 10 ans en règle générale. Avoir si possible suivi ou fréquenté des cours ou stages de perfectionnement professionnel.

Entrée en fonction

Début de l'année scolaire 1977-1978.

Les actes de candidature accompagnés d'un curriculum vitae, de copies de certificats ainsi que de références doivent être envoyés au Département de l'instruction publique - Service de la formation et de la recherche pédagogiques - rue de la Barre 8 - 1003 Lausanne.

Renseignements

M. Paul COLLET, directeur de l'Ecole normale de Montreux. Tél. (021) 62 36 24.



Lucia Grosse

La petite botte rouge

Livre d'images
24 p.
(30 × 21,5 cm)
S.Fr. 22.—

Traductions :
allemand
italien
anglais
suédois

Georges Hartmann

Les Vitraux de Goetheanum

Sommaire : Le Goetheanum — Les vitraux de couleur — La technique de la gravure sur verre — Les motifs des vitraux. 76 pages, illustrées par 30 photos dont 12 de couleur et de nombreux dessins. S.Fr. 21.50.



Georg Hartmann

**Erziehung
aus Menschenerkenntnis**

Vom pädagogischen Impuls der Anthroposophie Rudolf Steiners. Aus dem Inhalt : Der Mensch als Sinneswesen — Seelenwesen — Geistwesen — Von den Entwicklungsstufen des Kindes — Vom Lehrplan — Von der Weltanschauung des Lehrers — Von der freien Schule im freien Geistesleben.

3., erweiterte Auflage

128 Seiten, mit zahlreichen Abbildungen kart. Fr./DM 16.80

Philosophisch-Anthroposophischer Verlag Goetheanum,
CH 4143 Dornach

Pour vos imprimés une adresse



**Corbaz s.a.
Montreux**

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
3003 ZÜRICH

J. A.
1820 Montreux

SACO SA

et ses matières pour l'artisanat



75 sortes à filer, cardes, 5 rouets dès Fr. 168.—, fuseaux et fils de lin à dentelle. Laine, soie, coton fin à géant pour tricot, tissage. Métier à tisser. Ryall. Batik : Sacolor, tissus, soie, coton. Cires, mèches, moules pour bougie. Catalogue gratuit, venez nous voir.

2006 NEUCHÂTEL

Ch. de Valangines 3 / Av. des Alpes
Tél. (038) 25 32 08.

Ouvert : du lundi au vendredi et le 2^e samedi du mois, heures de bureau.



**VAUDOISE
ASSURANCES**

Mutuelle Vaudoise + Vaudoise Vie

CAFÉ-ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

Lausanne

L. Péclat